Développement durable en Limousin

Les études

Octobre 2012 Hors série

Des potentiels d'innovations pour une transition équilibrée Cap sur l'avenir des territoires limousins

Guide pour l'action



Sommaire







Une région du Massif-Central inscrite dans un Centre Ouest Atlantique en voie de métropolisation

P 10-11

La compréhension systémique du fonctionnement des territoires

P 12-13

Des territoires en réseau combinant inscription dans la mondialisation et des apports renouvelés à la nature

P 14-23

- Métropoliser l'espace structurant
- Organiser l'aire urbaine de Limoges pour renforcer la dimension métropolitaine
- Renforcer le rayonnement de Guéret à la tête de la hiérarchie urbaine creusoise en relais de Limoges
- Valoriser le potentiel de rayonnement du pôle urbain Brive-Tulle, à la charnière de trois régions
- Développer la réciprocité entre métropole et villes intermédiaires
- · Organiser une campagne habitée pour valoriser les ressources agricoles, forestières et naturelles

Les orientations thématiques

P 24-47

- Valoriser les ressources de chacun des territoires du Limousin pour inscrire la région dans la croissance et l'économie vertes
- Veiller à l'inclusion sociale des habitants de tous les territoires
- Soutenir le développement d'une offre de mobilité durable adaptée aux besoins des habitants de tous les territoires
- Préserver et gérer durablement les ressources naturelles
 - Soutenir une politique durable de gestion de la ressource en eau en qualité et en quantité
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Mettre en valeur le sens des lieux en valorisant les paysages et les ressources patrimoniales
- · Maîtriser les nuisances, les risques et les pollutions
- · Prendre en compte le changement climatique en atténuant ses effets
- Valoriser les ressources du Limousin pour accroître la production d'énergies renouvelables
- S'adapter au changement climatique

Les indicateurs du référentiel



Présentation



La création de la DREAL correspond à la volonté de faire converger un certain nombre de politiques qui étaient jusqu'à présent étrangères les unes aux autres : énergie, logement, biodiversité... L'approche territoriale est un axe pour la mise en œuvre de l'action publique : la territorialisation des politiques publiques rend donc indispensable la connaissance du territoire et de ses enjeux.

Comment aménager durablement les territoires sans penser l'avenir, anticiper les évolutions et les changements et ainsi, s'assurer de la robustesse dans la durée des politiques que l'on met en œuvre sur les territoires ?

Élaboré sous le pilotage de la DREAL Limousin, en liaison avec les autres services régionaux de l'État et les Directions Départementales des Territoires, ce quide pour l'action, référentiel stratégique de développement durable, vise à être un outil d'aide à la décision, cadre de référence pour penser l'action territoriale sur le long terme.

L'ambition pour le référentiel stratégique de développement durable est d'une part de positionner la DREAL comme référent des acteurs de la gouvernance du développement durable et d'autre part de donner un cadre d'objectifs pour la compréhension des dossiers tant pour l'interne que pour l'externe.

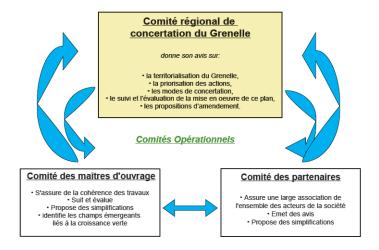


La gouvernance en Limousin

Pour mettre la société en mouvement et lui permettre d'intégrer les changements nécessaires, pour assurer la coordination des acteurs, un dispositif original de gouvernance du développement durable est en place en Limousin avec trois instances:

- Le Comité Régional de Concertation du Grenelle. Il implique tous les acteurs du territoire, dans le respect de leurs compétences. Composé selon les principes de la gouvernance à cinq (collectivités, État, représentants des salariés, acteurs économiques, associations), il émet des avis sur la territorialisation du Grenelle.

- Le Comité des Maîtres d'ouvrage s'assure de la cohérence globale des actions
- Le Comité des Partenaires émet des avis et s'assure d'une large association des acteurs de la société



Introduction



Qu'est ce que ce « quide pour l'action »?

Il a vocation à être une référence pour l'action et particulièrement la territorialisation des politiques thématiques à partir de l'identification des territoires et des sujets à enjeux sur lesquels l'État souhaite initier des démarches volontaristes.

Destiné aux services de la DREAL et des DDTs qui doivent intégrer le développement durable dans leurs politiques et actions, il cherche à être à la fois prospectif et stratégique pour les territoires limousins en permettant de :

- Rassembler et mettre en cohérence des données et connaissances détenues par les services ou les partenaires de la DREAL;
- Proposer une approche transversale et systémique du développement durable des territoires;
- Proposer une vision à moyen-long terme de l'évolution des territoires limousins permettant d'anticiper et de prendre en compte les changements ;
- Donner les orientations de la DREAL pour mettre en œuvre le développement durable en adéquation avec les caractéristiques des différents systèmes de l'espace limousin, permettant les adaptations des politiques au plus près des territoires, reflets des réalités locales;
- Promouvoir la transparence dans la recherche de l'équilibre entre les trois composantes du développement durable ;
- Être un support méthodologique pour un dialogue interministériel et avec les autres porteurs de l'intérêt public
- Être un cadre de référence pour l'instruction des avis de la DREAL en matière d'urbanisme et d'aménagement durable, et permettant de rassembler dans le cadre d'une procédure de management de la qualité, les objectifs prioritaires de l'action de la DREAL et de juger de leur prise en compte dans les avis exprimés.

Il couvre tous les champs thématiques sur lesquels la DREAL agit dans une position inter-scalaire en Limousin et propose un point de vue sur les autres domaines au titre du développement durable.

Chaque thématique contribue, en elle-même, au développement durable : celui-ci n'est pas conçu comme un compromis entre les 3 pilliers (plus petit dénominateur commun) mais comme un « jeu à somme positive »

Rédigé à une période où la connaissance en matière d'indicateurs de développement durable est en constante évolution, il sera enrichi au fil des années.

Il ne constitue pas un outil normatif mais donne un cadre de référence, des argumentaires et les questions incontournables à se poser lorsque l'on s'engage dans la territorialisation d'une politique publique.

Complémentaire au Document Stratégique Régional (DSR) des services du MEDDE en Limousin, il exprime la stratégie et les objectifs visés par les différentes actions que les services doivent mener à bien.

Il propose également un cadre d'évaluation des politiques publiques pour réinterroger périodiquement les priorités d'action et les leviers mobilisés.

Rassembler Proposer

Promouvoir Référence



Le référentiel stratégique de développement durable de la DREAL Limousin s'appuie sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT) adopté par la Région Limousin en juin 2009 dont l'État partage les orientations et les défis.

Il intègre la stratégie nationale de développement durable et prend en compte les cinq finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre les dérèglements climatiques d'origine anthropiques est un enjeu majeur, face auquel chacun est responsable.

2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources

Sans la biodiversité, les milieux et ressources il n'y aurait pas de vie, pas d'activité. Il faut rapidement reconsidérer l'environnement pour que celui-ci ne soit plus un panier dans lequel les hommes puisent en continu selon leurs besoins. Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets, non viable.

3. Épanouissement de tous les êtres humains

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». L'article 1 de la Déclaration de Rio (1992), comme la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française, rappellent que cette finalité est indissociable du développement durable.

4. Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires

Recréer et renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, et ni à celui des territoires voisins ou lointains, est essentiel en termes de développement durable.

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants et les conditions de vie sur la Terre est un pré-requis de développement durable.

Ce « guide pour l'action » a vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques transversales ou sectorielles. Il vise à faire du Limousin, une terre d'innovations pour une transition équilibrée.









Une démarche expérimentale d'indicateurs synthétiques

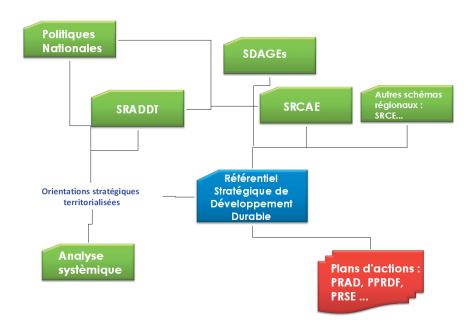
Afin de contribuer à l'évaluation et au pilotage des politiques territoriales d'aménagement, ce quide pour l'action sera complété par un ensemble d'indicateurs :

- des indicateurs thématiques issus de la stratégie nationale de développement durable et des indicateurs territorialisés de développement durable proposés par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD);
- des indicateurs synthétiques permettant de qualifier les différents piliers du développement durable sur les territoires du Limousin.

Les premiers sont destinés à un pilotage de niveau technique alors que les seconds ont vocation à alimenter le débat dans les dispositifs de gouvernance réunissant tous les acteurs aménageant les territoires.

L'objectif des indicateurs synthétiques est de permettre une mesure globale des effets des politiques conduites sur les territoires pour chacun des volets du développement durable : social, environnemental et économique. Cette « mesure » doit être simple et compréhensible par tous, peu onéreuse à réaliser. Elle doit être robuste scientifiquement pour que les « experts » soient en mesure de comprendre et d'expliciter les phénomènes à l'œuvre et de formuler des propositions raisonnées d'évolution des politiques.

En effet, le développement durable n'est pas un état prédéterminé idéal à atteindre mais un processus concerté d'amélioration continue, prenant en compte les priorités que se donnent les territoires.





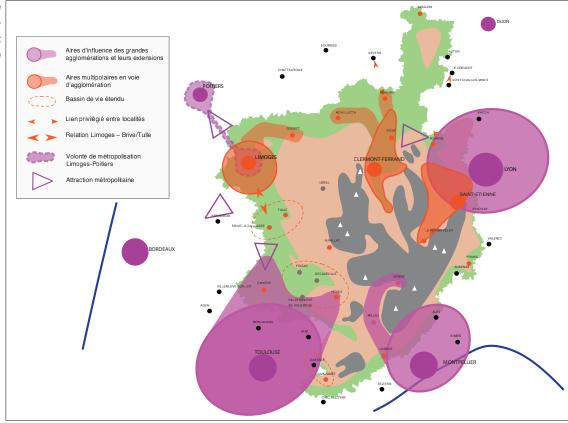
Le guide



Une région du Massif-Central inscrite dans un Centre-Ouest Atlantique en voie de métropolisation¹

Le Limousin est inscrit en totalité dans le Massif Central de part sa géomorphologie. Aujourd'hui, il se tourne vers un espace intermédiaire, le Centre-Ouest Atlantique, allant de l'Atlantique à la partie ouest du Massif-Central et situé aux marges du grand Bassin Parisien, de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Le Limousin dans l'espace : des territoires en connexion



Source : DREAL Limousin



Cet espace rassemblant 2,5 millions d'habitants et 900 000 emplois, est structuré par un archipel de territoires urbains, chacun étant porteur de sens. L'aire urbaine de Limoges, avec 250 000 habitants et 42% des emplois du Limousin, est symbolisée dans sa dimension métropolitaine par la technopole Ester regroupant, outre des entreprises innovantes, les pôles de compétitivité Elopsys (électromagnétisme, micro-ondes, photonique) et Céramique (Centre européen de la céramique : céramiques industrielles, matériaux et traitement des surfaces), et ses équipements culturels et sportifs. L'aire urbaine de Poitiers, avec 210 000 habitants, 25 000 étudiants et 14% des emplois régionaux, est incarnée par la technopole du Futuroscope, à laquelle s'ajoute le Biopôle santé.

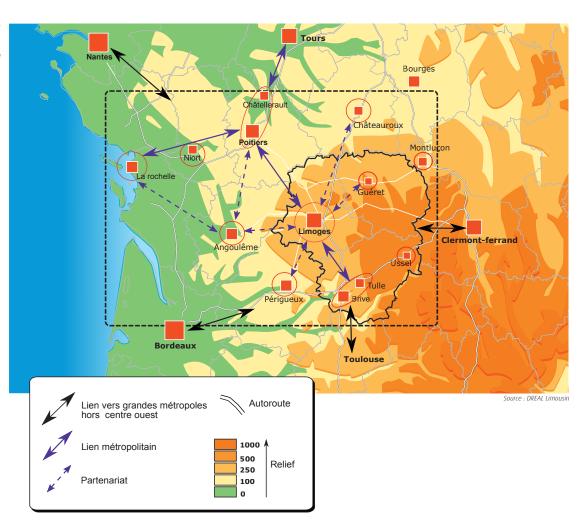
Avec 127 000 habitants et 20% des emplois régionaux, les aires urbaines de Brive – Tulle sont caractérisées par une densité importante de grands établissements.

¹ Le Limousin, une région du Massif Central inscrite dans un Centre-Ouest Atlantique en voie de métropolisation, DREAL Limousin, Les Synthèses n°7 / avril 2011.

Le Centre-Ouest Atlantique ne dispose pas d'un pôle économique d'envergure. Néanmoins, l'importance de l'économie résidentielle et de l'industrie agroalimentaire, la prégnance des fonctions administratives, la présence d'un éventail quasi complet et complémentaire de services aux entreprises sont des caractéristiques communes aux différents territoires urbains.

L'horizon pour le Limousin d'une augmentation au minimum de 75 000 habitants d'ici 2040 selon les projections de l'INSEE, n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement systémique du territoire.

Centre Ouest Atlantique: un archipel de territoires urbains





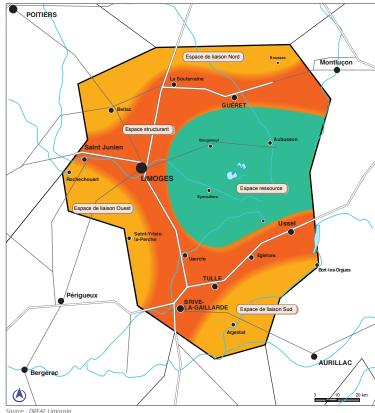
Un nouveau schéma de développement et de structuration du Centre-Ouest Atlantique pourrait émerger par une mise en synergie des deux capitales régionales, offrant une alternative aux grandes métropoles dans une perspective de développement soutenable permettant d'accueillir une part des 10 millions d'habitants supplémentaires de la France à l'horizon 2040, dans des conditions environnementales et sociales de qualité.

Son fonctionnement systémique lui permet d'envisager de s'engager dans la voie d'une métropolisation renouvelée.

La compréhension systémique du fonctionnement des territoires²

Cinq systèmes territoriaux permettent de comprendre le fonctionnement du Limousin dans ses dynamiques spatiales et temporelles : un espace structurant, un espace ressources et trois espaces de liaison avec les régions limitrophes.

Les espaces limousin : 5 systèmes territoriaux



L'espace structurant est un territoire placé sous l'influence des pôles urbains. Il porte un fort potentiel de développement autour des principales agglomérations (Limoges, Brive-Tulle, Guéret, Saint-Junien, Égletons, Ussel et La Souterraine). Ces agglomérations portent les dynamiques de développement économique et humain impulsées par des structures de dimension nationale d'excellence, par les grandes entreprises et l'université. C'est cet espace qui accueille principalement l'augmentation de population du Limousin. Il s'agit d'abord de positionner cet espace dans les systèmes nationaux en favorisant l'émergence d'une métropole bipolaire Poitiers-Limoges. Il s'agit ensuite de renforcer les trois principales agglomérations dans leurs fonctions de pôle, en structurant un maillage territorial de villes durables et conforter les liens avec les régions voisines et les pôles extra régionaux de proximité (Montluçon, Châteauroux, Angoulême, Périgueux, Cahors, Clermont-Ferrand).

L'espace ressources, plateau de Millevaches, est très faiblement peuplé. Il est en lien avec l'Auvergne. L'enjeu est de valoriser la contribution nationale et interrégionale de cet espace pour le bois, l'énergie, l'eau, la biodiversité, l'agriculture et le tourisme. Il s'agit de maintenir une armature rurale autour des bourgs pour

 $^{^{\}rm 2}$ Analyse systémique régionales : les clés de lecture, DREAL Limousin, Les Synthèses n°6 / octobre 2009.

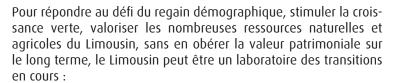
permettre à la population de cet espace de disposer d'un accès aux services publics, notamment de santé, aux commerces, aux systèmes de mobilité et au très haut débit.

L'espace de liaison nord marque une transition vers la Vienne et l'Indre. Il a une vocation essentiellement agricole (élevage extensif bovin et ovin). Il est confronté au risque de diminution des fonctions agricoles dans certains espaces et à celui de la décroissance urbaine. Le maintien d'une armature urbaine, l'organisation d'un système de mobilité performant et l'accès au très haut débit, doivent permettre de prévenir ces risques. La valorisation des ressources économiques locales et du potentiel d'énergie éolienne sont des enjeux pour cet espace.

L'espace de liaison ouest est un espace d'aménités, en particulier avec les richesses patrimoniales du Périgord voisin. Il se caractérise par des productions agricoles renommées et de qualité (pommes AOC, veaux sous la mère, porcs, ovins et filière châtaignier). Il est menacé par la pression urbaine de Limoges et de Brive et certaines activités économiques.

L'espace de liaison sud s'étend le long de la vallée de la Dordogne. Il profite à l'ensemble national par ses ressources, notamment en eau (1 milliard de m3 de réserve) et en énergie (grands barrages et potentiel de développement). Il bénéficie également de sites touristiques emblématiques. La valorisation, la gestion et la protection des paysages et des ressources naturelles constituent les enjeux majeurs de cet espace.





- transition du salariat généralisé à une diversification des statuts et des carrières afin de développer l'accueil de nouvelles populations, notamment de jeunes actifs et de jeunes retraités séduits par la possibilité de « vivre autrement » pas directement par l'emploi mais par la qualité de vie et la possibilité de « construire son propre itinéraire de vie »,
- transition vers une croissance plus efficace écologiquement et mieux répartie socialement et spatialement pour organiser une conversion verte de l'économie notamment agricole combinant l'agriculture biologique, les circuits courts et la régionalisation de chaînes de valeurs dans certaines filières élevage, bois par exemple,
- transition vers une organisation de l'espace permettant un effet système au sein de l'armature urbaine pour mettre en œuvre une relation nouvelle aux milieux naturels qui combine protection, exploitation raisonnée et nature habitée,
- transition pour donner une large place aux initiatives de la société, de façon que le Limousin devienne un « laboratoire d'innovations sociales ».

D'un point de vue spatial, ceci entraîne :

- Le maintien d'une hiérarchie urbaine (armature régionale) qui organise la complémentarité pyramidale entre,
- une capitale régionale qui peut acquérir des spécialisations rayonnantes développant la capacité productive et maintenir, avec le bipôle Brive-Tulle ainsi que Guéret, des fonctions de porte d'entrée régionale (connectivité, fonctions supérieures, attractivité culturelle),
- la dizaine de « villes-intermédiaires » dans une posture de réciprocité avec la métropole et de relais de sa croissance sur les territoires,
- les pôles ruraux offrant un accès de qualité aux services,
- L'affirmation d'un tropisme atlantique, qui se traduit par un rapprochement souhaitable avec Poitiers notamment,
- La diffusion d'une économie régionale des services en cohérence avec cette hiérarchie urbaine,
- La « cristallisation » de l'habitat et des services sur l'armature existante (villes intermédiaires, pôles ruraux), ainsi que la création de « pôles secondaires » au sein des aires urbaines.



LaboratoireTransition

 $^{^3}$ « Territoires et prospective : Vers une armature territoriale durable du Limousin », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 15 / Novembre 20112

Pour cela, il s'agit d'organiser l'armature urbaine autour des pôles ruraux, des villes intermédiaires structurant l'espace régional, des agglomérations se traduisant par :

- un changement de statut de la capitale régionale au sein d'un espace plus large,
- un renforcement du rayonnement des agglomérations de Brive-Tulle et Guéret,
- la valorisation des facteurs d'excellence et des ressources de tous les territoires,
- la gestion de la ressource que représente le foncier,
- la coordination des acteurs et des territoires.

L'endettement lourd et le déclin progressif de notre économie productive constitue un défi structurel qui amènera à développer la mise en capacité à produire et innover des territoires, et relèguera la croissance par la consommation et l'économie résidentielle au second plan.

Dans ce renversement des mécanismes territoriaux où la capacité à produire fera les territoires, le Limousin part avec un handicap, celui d'être la région la moins productive de France, mais également avec deux atouts : celui d'être la première en qualité de vie et d'avoir une métropole sur-performante au regard de sa taille qui dispose ainsi d'une marge de progrès.



Métropoliser l'espace structurant

Faire émerger Limoges⁴ comme un des pôles d'une métropole bipolaire au bénéfice du Centre Ouest Atlantique

Avec une métropole Limoges-Poitiers, il s'agit d'appartenir à l'espace de développement européen au sein d'un territoire significatif, le Centre-Ouest-Atlantique, de rechercher les économies d'échelle (enseignement supérieur,..), d'attirer les jeunes par un marché de l'emploi dynamique et diversifié, et d'accroître la création de richesses par l'atteinte d'une taille critique dans les secteurs de haute technologie et des activités tertiaires supérieures. Ces objectifs seraient inatteignables par une action isolée des deux capitales régionales.

Cette organisation bipolaire réduirait les coûts liés au gigantisme des mégapoles ou grandes métropoles (coût du foncier plus bas, moindre perte de temps dans les transports, accès rapide aux services, plus grandes facilités d'échanges, etc).

En diversifiant les possibilités de relations entre les deux pôles de la métropole, elle permettrait l'émergence d'un modèle métropolitain original.

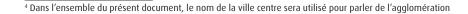
Conscientes de l'importance de leur coopération pour l'avenir du Centre Ouest Atlantique, les deux capitales régionales développent de nombreux partenariats au travers du réseau de villes Poitiers-Limoges. L'objectif de l'association créée le 30 mars 1998 à l'initiative des maires de Limoges et de Poitiers est l'émergence d'un contexte local favorable au renforcement de l'axe Poitiers-Limoges, dans le cadre d'un développement des liaisons Centre-Europe-Atlantique.

Deux axes structurent cette coopération :

- le tourisme : il s'agit pour Poitiers et Limoges de passer du statut de villes étapes à celui de destination de courts séjours. Des produits communs ont été mis en place et les échanges entre les offices de tourisme ont été structurés. Les deux villes sont aujourd'hui labellisées «Villes d'Art et d'Histoire». Des éléments de patrimoine sont référencés par l'UNESCO comme l'église Saint-Hilaire à Melle (au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle depuis 1998), l'abbaye de Saint-Savin sur Gartempe (1983) ou la tapisserie d'Aubusson (patrimoine culturel immatériel de l'humanité, en 2009).
- **l'économie :** il s'agit de valoriser la présence d'emplois stratégiques représentant une force commune pour Poitiers et Limoges, d'encourager et soutenir la recherche et l'innovation, d'anticiper les mutations économiques des secteurs matures, d'organiser une ingénierie financière des projets de développement et de mettre en réseau les technopoles (Ester, Futuroscope et Biopôle santé).

Les universités ont, de plus, pris l'initiative de la création d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur interrégional, rassemblant les universités de Poitiers, Limoges et La Rochelle. Le développement de ce pôle marque une étape importante dans le renforcement des relations entre les universités de Poitiers et Limoges. Ces deux universités développent des synergies de leurs programmes de recherche et de leur valorisation.

Malgré des secteurs d'excellence, la recherche régionale génère un faible flux de projets innovants. L'agence de valorisation de recherche universitaire, créée en janvier 2008, la mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'innovation établie fin 2009 et un projet de société accélératrice de transfert de technologie (SATT) Grand Centre, doivent favoriser la création d'entreprises à plus forte valeur ajoutée. De plus elles doivent jouer un rôle dans la pré-incubation et valoriser les recherches de l'Université. Cette agence doit permettre de développer les liens ténus entre l'Université et les entreprises qui globalement innovent peu, et de participer à la reconversion du tissu économique.







Organiser l'aire urbaine de Limoges pour renforcer la dimension métropolitaine

Pour cela il s'agit de :

- Poursuivre le réseau structurant des échanges en achevant le maillage des grandes infrastructures, en anticipant une nouvelle gestion des flux de marchandises, en sécurisant les infrastructures de transport de l'énergie.
- Définir une stratégie d'accueil des activités en rationalisant l'implantation des activités et planifiant l'aménagement des grandes zones d'accueil.
- Donner un nouvel élan au cœur d'agglomération en créant un bi-pôle gare TGVquartier Ester, en poursuivant la requalification du centre-ville, en reconnaissant la spécificité du pôle CHU, en mettant les friches (militaires et industrielles) au service du projet d'agglomération et en rapprochant recherche et entreprise.

et de :

- Mettre en place une organisation urbaine durable au sein de l'aire urbaine en recentrant l'urbanisation sur le cœur d'agglomération et les pôles secondaires, en préparant la mise en place d'un projet de transports collectifs valorisant l'étoile ferroviaire limougeaude et en rééquilibrant l'offre de logements ;
- Constituer une ceinture verte en préservant les espaces agricoles et en faisant du paysage un vecteur d'identité.



Réseau

Echange

Accessibilité Développement

$\mathbf R$ enforcer le rayonnement de Guéret à la tête de la hiérarchie urbaine creusoise en relais de Limoges

Seule aire urbaine en Creuse, **Guéret est un pôle de services** rayonnant sur l'ensemble du département et de ses marges. Elle est en situation de relais potentiel de Limoges grâce à une très bonne accessibilité routière. Elle dispose de quelques ressorts de développement économique, tel que le pôle d'excellence rural domotique et santé, un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), une licence professionnelle.

Mais les marges de manœuvre sont restreintes du fait d'une démographie fragile et de sa forte dépendance aux emplois administratifs.

Toutefois, Guéret esquisse de nouvelles voies pour son avenir en valorisant une filière de développement spécifique, domotique et santé, conjuguant équipement (centre de ressources) et volet universitaire regroupés au sein d'un même campus.

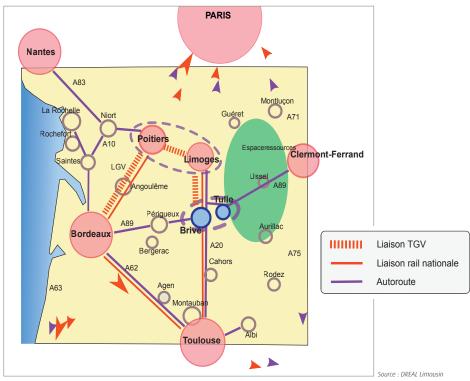
Carrefour

Valoriser le potentiel de rayonnement du pôle urbain Brive-Tulle, à la charnière de trois régions

Le bipôle Brive-Tulle, tourné vers le Sud-Ouest, dispose d'un potentiel de rayonnement lui permettant de faire émerger un pôle d'envergure à la charnière de trois régions. Ce potentiel est lié à :

- sa position sur un carrefour de communication à la croisée d'autoroutes et de voies ferroviaires et de liaisons aériennes,
- une image de pays du bien-vivre et du bien-manger,
- deux agglomérations solides et complémentaires,
- un dynamisme démographique et économique,
- un dynamisme des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité Élopsys et entreprises spécialisées dans les marchés de la défense, de l'aéronautique et de l'agroalimentaire,
- la proximité de l'espace ressources (eau, bois, élevage, tourisme).

Le bipôle Brive-Tulle dans le Grand Centre Ouest **Atlantiaue**



Le resserrement des liens avec les autres métropoles régionales, l'organisation du bassin de vie Corrèze-Vézère-Dordogne et le développement des coopérations avec les pôles urbains voisins de Périqueux, Cahors et Aurillac, sont des enjeux majeurs pour construire une «image» à l'échelle nationale et venir en appui du développement métropolitain de Limoges-Poitiers.

Il s'agit de conforter les filières d'excellence associées au bien vivre et au bien manger (fois gras, volailles, confitures), de consolider le système partenarial local pour la formation et la recherche, d'accompagner les filières traditionnelles tout en aidant au décollage des filières émergentes (bois, filières vertes, diversification de l'agriculture) pour une plus grande résilience, assurer une relocalisation de certaines productions et de tirer parti du gisement touristique (Pompadour, Beaulieu, Brive, Sarlat, Gourdon, Collonges-la-Rouge, Turenne).

Les principales orientations portées en matière d'organisation de l'aire urbaine sont d'organiser le maillage territorial, de donner un rôle structurant aux transports collectifs mobilisant les potentiels de l'étoile ferroviaire briviste, de faire du territoire, des terroirs et des trames vertes et bleues un vecteur d'identité et de développement.



Développer la réciprocité entre métropole et villes intermédiaires

Promouvoir une armature territoriale durable, adaptée aux défis de demain

Après avoir perdu 28 000 habitants dans la période 1975/1999, le Limousin a gagné 26 000 habitants entre 1999 et 2007, signe d'une dynamique nouvelle. Si les tendances actuelles en matière d'habitat et d'urbanisation (vacance du bâti ancien, dispersion de l'habitat et forte consommation d'espace) se poursuivaient, c'est à l'horizon 2040 l'équivalent de l'unité urbaine de Limoges qui sortirait de terre, transformant de manière radicale les paysages du Limousin.

Comment organiser l'accès aux services pour une population de plus en plus dispersée et vieillissante?

Quels rôles peuvent jouer demain les pôles qui structurent aujourd'hui encore l'espace Limousin, en complémentarité avec les principales agglomérations ?

Faudra-t-il encourager l'installation des habitants près des centres de commerces et de services, ou bien les services seront-ils capables d'aller vers les citoyens, où qu'ils se trouvent?

Faudra-t-il imaginer une politique de l'habitat associée à un projet d'organisation de l'offre de services sur le territoire ?

L'économie du Limousin est marquée par le poids de l'économie «présentielle», et plus particulièrement par le poids des pensions de retraite et des salaires du secteur public. Quelles seront les conséquences sur l'organisation du territoire limousin des contraintes qui vont peser de plus en plus fortement sur les retraites et l'emploi public?

Le Limousin pourra-t-il s'inscrire dans la croissance verte en valorisant certains de ses atouts et ressources : bois d'œuvre, bois énergie, construction à faible impact énergétique, matières premières et matériaux naturels (biosourcés), chimie verte, produits agricoles et agro-alimentaires, énergies renouvelables, tourisme vert, etc.

Il s'agit d'organiser une armature territoriale, ensemble maillé de territoires faisant système pour :

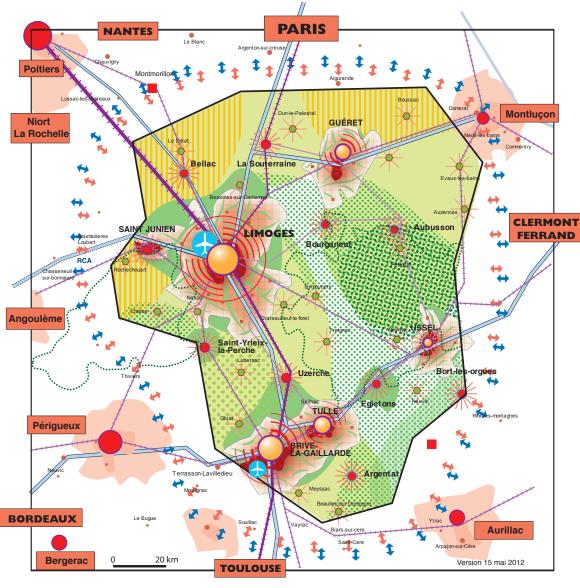
- Développer la capacité à agir de manière coordonnée, condition nécessaire pour la mise en place de solutions durables face aux principaux facteurs de changement affectant le Limousin : vieillissement et dépendance, évolution des modes de vie, fin de l'abondance des ressources (sols, énergie, eau), changement climatique, etc.
- Valoriser les nombreuses ressources naturelles et agricoles du Limousin, sans en obérer la valeur patrimoniale sur le long terme.
- Encourager la recherche d'effets de levier par les mutualisations, les coopérations et mises en réseau pouvant se nouer en Limousin, et au-delà dans le Centre-Ouest Atlantique de la France, notamment pour stimuler la croissance verte.
- Développer les complémentarités des modes de transport collectif (routier, ferroviaire) afin d'optimiser l'usage des infrastructures de mobilité et d'offrir à l'ensemble de la population un accès performant aux services, économe en énergie.

voir carte page 20





Quel avenir pour les territoires limousins?



LE LIMOUSIN UNE RÉGION VERTE A FORTE EXIGENCE QUALITATIVE

Elevage extensif de qualité sur l'ensemble du territoire régional (non représenté sur la carte)

Agriculture intensive et industrielle adaptée aux contraintes du changement climatique



Agriculture des espaces périurbains, maraîchage et circuits courts



Maintenir et renforcer la filière laitière



Maintien d'une culture d'AOC et AOP (pomme)



Maintien du paysage d'un tissu rural actif



entretion de la forêt de feuillus dominant à vocation bois d'industrie et bois d'énergie



Pérennité de la ressource en résineux à vocation bois d'œuvre et d'industrie

Préservation de la biodiversité et des paysages (non représenté sur la carte)



Limite des PNR



Trame verte et bleue en milieu urbain et périurbain

Economie écologique patrimoniale



Pôle ruraux

DES ESPACES PÉRIURBAINS RECONCENTRÉS ET POLARISÉS



- Cœurs d'agglomération renforcés - Urbanisation restructurée autour de centralités périphériques
- à la ville centre Etalement urbain maîtriséCentralités périurbaines et fonctionnelles créées



- Trame verte et bleue en milieu urbain et périurbain

L'ARMATURE TERRITORIALE HIERARCHISÉE

Un maillage de base



13 micro territoires irrigués par des pôles

Une armature territoriale déclinée en 4 niveaux de pôles







Des polarités multifonctionnelles

O Polarité industrielle

Polarité de service

Polarité de proximité

Des flux migratoires externes



européens



nationaux

LES INFRASTRUCTURES **DE COMMUNICATION**

Liaisons rapides extra et intra-régionales adaptées

Autoroute et réseau routier national (RCEA) LGV

Axe Paris-Toulouse

Services de transports en commun réorganisés pour répondre aux besoins de toutes les populations

Transport en commun urbain et périurbain Transport en commun ferré raccordé

au réseau national et régional cadensé Transport en commun par bus adapté aux différents publics d'usagers

Source : DREAL Limousin d'après étude réalisée par AEBK

Les situations des villes intermédiaires - Ussel, Aubusson, La Souterraine, Bourganeuf, Bellac, Saint-Junien, Uzerche, Saint-Yriex-la-Perche, Egletons, Bort les Orgues, Argentat - sont contrastées mais le plus souvent subordonnées à des logiques et centres de décision qui leur échappent largement. Elles assurent le relais des agglomérations et leur vitalité s'appréhende par leur capacité à créer de la valeur (fonction productive : industrie, artisanat, tourisme), à fonctionner en complémentarité avec la capitale régionale et par leur niveau d'autonomie commerciale et de services.



- Argentat, porte d'entrée de la haute vallée de la Dordogne, offre aux habitants permanents et saisonniers de la vallée un pôle de services. Elle peut valoriser ses atouts touristiques liés à la Dordogne en complément des sites du Périgord.
- Bort les Orques, située à la charnière de trois départements et trois régions dans un site remarquable, offre un ensemble de ser-
- vices pour un espace de faible densité interrégional.
- Egletons, située à mi-chemin de Brive-Tulle et d'Ussel, est un lieu de formation d'excellence pour les métiers du bâtiment et des travaux publics et valorise les productions forestières de l'espace ressources. Elle dispose d'un patrimoine urbain du XXème siècle remarquable qui doit être un des marqueurs de son identité.
- Ussel doit conforter son rôle de pôle de service pour un grand territoire entre Brive-Tulle et Clermont-Ferrand, permettant la valorisation industrielle de la production forestière de l'espace ressources.
- Uzerche peut se positionner comme ville relais de développement entre Brive-Tulle et Limoges, et valoriser les atouts d'un site remarquable tant sur le plan patrimonial que touristique, à l'entrée des gorges de la Vézère.



- Aubusson, ville de services pour La Souterraine, petit pôle induspeuplé, dispose d'un potentiel de rayonnement culturel et artistique à mettre en valeur en synergie avec les savoir-faire traditionnels de la tapisserie.
- un grand espace très faiblement triel, est un relais pour l'espace entre Guéret et Limoges qui apporte un savoir-faire dans le domaine de la production automobile.

- Bellac, située au cœur de l'espace de production de viande ovine, dans le bassin versant ouest de Limoges, peut conforter son rôle de valorisation de l'ovin en soutenant l'émergence de la valorisation de la laine et des agro-ressources.
- Saint-Junien, ville du système urbain de Limoges, est une ville pittoresque (site Corot) de savoir-faire industriels dans le domaine du luxe et offrant des services supérieurs pour l'espace ouest du système urbain métropolitain.
- Saint-Yrieix, ville industrielle à l'entrée du parc naturel régional, est une vitrine pour les productions emblématiques du Limousin (marrons, châtaignes, pommes) en relais de Limoges dans le domaine de la santé avec un pôle consacré à l'obésité.

Objectifs en chiffres

- **80** % de la population ayant accès en moins de 20 minutes à une ville intermédiaire à l'horizon **2040** (74 % à 2012).
- **250** communes couvertes à 100% en fibre optique à domicile à l'horizon **2025-2030**.
- **85** % des locaux régionaux raccordés à la fibre optique à l'horizon **2025-2030**.
- **80** % des établissements professionnels raccordés en très haut débit à l'horizon **2025-2030**.

Augmentation de **0,5** % par an des emplois de la sphère « productive » à l'horizon **2040** (contre une baisse de 0,2 % entre 2008 et 1999).

- 7 % du parc de logements est vacant à l'horizon 2040 (contre 9 % en 2008).
- **50** % de la construction neuve réalisée dans les espaces d'influence des villes intermédiaires entre **2011 et 2040** (contre 64 % entre 1999 et 2010).



Démarches contractuelles et d'appels à projets

• • •

La vitalité de ces pôles structurant l'espace régional passe par l'identification claire de leurs fonctions au sein de l'espace régional. Celle-ci est de trois ordres :

- Fonction productive à travers la présence d'établissements industriels et d'activités relevant de la sphère productive susceptibles de capter et d'organiser les potentiels de croissance verte ;
- Fonction relais des services qui doivent être nécessairement concentrés ;
- Fonction de desserte et de structuration de l'espace rural, notamment au travers de systèmes de filières courtes (tant en terme de distances que d'intermédiaires).

Ces 11 pôles structurant l'espace régional fonctionnent donc « en étoile », et irriguent leur espace environnant. Cette fonction d'étoile urbaine sera valorisée sous quatre angles pour offrir à tous les habitants un accès satisfaisant aux services et aux loisirs et développer l'attractivité du Limousin pour l'accueil de nouvelles populations

Accueil de population

• Valoriser en priorité les volumes bâtis vacants et urbaniser prioritairement dans les quartiers anciens en déshérence pour répondre à la demande en logement

Fonction productive

• Amplifier leur fonction productive au service de leur territoire (industrie, circuits agricoles courts, relais touristiques).

Mobilité

- Faire des 11 pôles des centres de mobilité et de multimodalité en organisant la jonction entre les mobilités capillaires ville/territoire et l'accès aux réseaux et service de mobilité structurants.
- Équiper ces pôles en réseaux numériques performants (très haut débit) pour assurer leur fonction relais des services et développer les services numériques.

Offre de service

- Accroître la qualité de certains services de base en proposant des spécialisations (dans les lycées ou sur l'offre culturelle ou de santé par exemple).
- Valoriser l'offre de santé offerte par ces villes intermédiaires. Pour Uzerche, Egletons, Argentat et Bort les Orgues, elle s'appuie sur des services médicaux-sociaux et une offre de premier recours, dispositif qui doit garantir le maintien d'une offre libérale généraliste. L'offre de santé d'Aubusson, de Bourganeuf, de La Souterraine, de Bellac, de Saint-Junien / Rochechouart et d'Ussel s'appuie pour sa part sur des centres hospitaliers et cliniques qui offrent des services en médecine, chirurgie et le cas échéant d'accueil d'urgences nécessaires pour garantir un égal accès aux soins.

La démarche prospective « 6 villes durables en Limousin » donne des exemples contextualisés de la déclinaison possible de ces orientations⁵. Les démarches d'écoquartier constituent également une modalité de déclinaison opérationnelle de ces orientations.

 $^{^5}$ « Prospective pour des villes intermédiaires durables en Limousin », DREAL Limousin, Les Etudes n° 2 / Novembre 2011

$oldsymbol{0}$ rganiser une campagne habitée pour valoriser les ressources agricoles, forestières et naturelles

Le Limousin est riche d'une biodiversité ordinaire (35 % de territoire boisé, environ 18 000 kms de cours d'eau, des espaces naturels abondants et globalement préservés malgré une faible part d'espaces protégés, ...). Cela constitue une forte plusvalue environnementale (patrimoine naturel, puits de carbone...) mais également économique et sociale (aménités, tourisme, attractivité).

Cette richesse est peu (re)connue par les limousins avec un mode de développement de l'urbanisation spontanée. Celui-ci a privilégié depuis une trentaine d'années une occupation diffuse de l'espace. C'est ainsi que chaque habitant induit l'artificialisation d'une surface deux fois supérieure à la moyenne nationale. De plus celle-ci progresse plus rapidement que l'augmentation de population⁶.

L'attractivité durable du Limousin nécessite la recherche permanente d'une consommation raisonnée du foncier pour conserver aux pôles ruraux et aux villages leur identité et leur structure.

Dans un contexte global de changement climatique et de perte de la biodiversité, la problématique de la gestion de l'espace et du foncier est prégnante. Ses conséquences sont environnementales, patrimoniales et paysagères mais également sociales (accès aux services...) dans les espaces de faible densité.

C'est pourquoi, il s'agit de développer un projet d'aménagement fondé sur une gestion équilibrée et économe de l'espace marqué par un aménagement valorisant les ressources du territoire :

- Patrimoine et structures paysagères,
- Surfaces nécessaires au développement de l'agriculture (circuit de proximité, agriculture biologique...),
- Ressources en eau et zones humides
- Espaces naturels et biodiversité.

Ce projet peut s'exprimer par les orientations suivantes :

- Valoriser en priorité les volumes bâtis vacants, et mobiliser notamment les espaces disponibles au sein du tissu urbain des 19 pôles ruraux (Boussac, Dun-le-Palestel, Le Dorat, Bessines sur Gartempe, Rochechouart, Châlus, Nexon, Chateauneuf la Forêt, Eymoutiers, Felletin, Auzances, Evaux les Bains, Treignac, Lubersac, Objat, Meyssac, Beaulieu sur Dordogne, Neuvic, Meymac), pour répondre à la demande de logements,
- Susciter et expérimenter des formes d'habitat nouvelles peu consommatrices d'espace et à faible impact environnemental dans les espaces intersticiels,
- Conserver le patrimoine, qui sans être spectaculaire est souvent de grande qualité, et faire valoir une exigence de qualité dans les implantations, les formes et les détails architecturaux,
- Soutenir les initiatives en matière de développement de nouvelles formes de mobilité (auto-partage, stop participatif, co-voiturage...),
- Préserver les espaces agricoles permettant la mise en œuvre du programme régional d'agriculture durable,
- Prendre en compte les contraintes liées à la valorisation des ressources de cet espace, comme par exemple les vergers et le développement d'une culture d'AOC et de d'AOP,
- Prendre en compte le développement de l'exploitation forestière pour permettre la mise en œuvre du Plan Régional de Développement Forestier,
- Prendre en compte les zones humides en déclinant les orientations des SDAGEs,



Attractivité durable **Territoire**

⁶ « Urbanisation : le paradoxe limousin », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 5 / Juillet 2010

Objectifs en chiffres

- **85** % de la population ayant accès en moins de 15 minutes à un pôle rural en **2040** (contre 78 % en 2012).
- **8** % du parc de logements est vacant à **2040** (contre 9 % en 2008).
- **70** % de la construction neuve réalisée dans les espaces d'influence des pôles ruraux entre **2011 et 2040** (contre 80 % entre 1999 et 2010).
- Croissance de la tâche urbaine identique à celle de la population d'ici **2040** (contre le double entre 1999 et 2006).

- Maintenir voire restaurer la fonctionnalité de la trame verte (schéma régional de cohérence écologique),
- Préserver les paysages emblématiques identifiés en les mettant en valeur,
- Veiller au renouvellement de l'offre de santé de ces pôles ruraux en s'appuyant sur les établissements existants ou sur les maisons pluridisciplinaires de santé et les promouvoir.

Des solutions permettant d'organiser une campagne habitée sachant résoudre les conflits d'usage liés à la valorisation des ressources de cet espace doivent être recherchées.

La démarche prospective « 6 villes durables en Limousin » donne des exemples contextualisés de la déclinaison possible de ces orientations.

La « doctrine » en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en œuvre du PASE 2011-2013 apportera des éléments plus opérationnels contextualisés.

Une charte de la qualité architecturale et paysagère en cours de réalisation sous le pilotage de la DRAC dans le cadre du PASE déclinera les exigences de qualité architecturale et paysagère du développement urbain des villes et villages.

Les orientations de préservation et de gestion, de mise en valeur de ces espaces agricoles, forestiers ou naturels qui incombent, selon l'espace considéré, à l'Etat, aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics, sont précisées plus loin.



Les outils SCoT et PLU intercommunaux dont la généralisation à la totalité des communes devrait intervenir au 1^{er} janvier 2017 (article 17 de la loi Grenelle 2).

La politique des éco-quartiers et en particulier la labellisation en cours de finalisation devrait également mettre à disposition des référentiels pour une approche intégrée selon 4 dimensions :

- démarche et processus,
- cadre de vie et usages,
- développement territorial,
- préservations des ressources et adaptation au changement climatique.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousir

Les orientations thématiques

f Valoriser les ressources de chacun des territoires du Limousin pour inscrire la région dans la croissance et l'économie vertes

Contexte et enjeux

Avec une part importante d'emploi non salarié, le Limousin voit un changement⁷ progressif de sa structure économique. Elle se rapproche de la moyenne nationale. Cependant, le revenu de ses habitants augmente plus rapidement que dans le reste du pays.

Ceci s'explique par une production de biens et services qui n'intervient que pour 18 % dans la formation du revenu des habitants du Limousin. Le plus gros du revenu entrant dans le territoire est constitué par les pensions de retraites (31 %), de prestations sociales (24 %), de dépenses de touristes (13 %) ou de salaires publics (13 %).

Ainsi, l'économie du Limousin est moins dépendante que d'autres de son système productif. Les seules activités industrielles significatives restent la fabrication de matériel électrique, les industries agro-alimentaires, la fabrication d'articles en papier et carton, l'imprimerie, les industries du luxe, les industries automobiles.

Finalement, entre 2000 et 2006, les emplois salariés privés de la région progressent plus rapidement que la moyenne nationale. C'est largement du fait de la progression du revenu des ménages et des effets multiplicateurs d'emploi de leur consommation.

Dans la situation actuelle de crise économique, les corrections qui pourraient être apportées à notre système financier public modifieraient ces puissants mécanismes de solidarité. Ceci aurait des effets sur l'économie des territoires qui, comme le Limousin, dépendent fortement des systèmes redistributifs.

Or, de nouveaux champs de développement apparaissent dans l'économie mondiale comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et hydraulique, le recyclage...

Stratégie

Objectif national, mais particulièrement en Limousin, il s'agit de faire de la lutte contre le changement climatique un levier de développement économique.

Intégrer la croissance vers une économie verte.

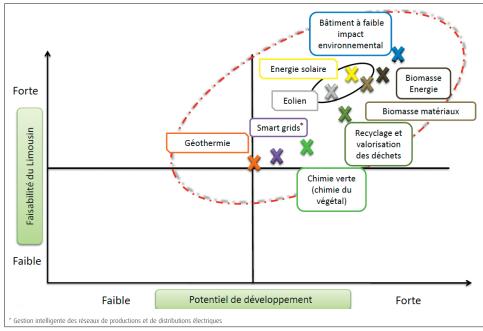
L'intégration dans les activités économiques du Limousin des enjeux d'une économie à la fois décarbonée, sobre en ressources et équitable, et la valorisation des opportunités locales, permettent de promouvoir :

- la construction de bâtiments à faible impact environnemental (construction utilisant massivement le bois et des matériaux bio-sourcés),
- le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse,...),

^{7 «} Développement « productivo-résidentiel » et mobilités dans les territoires du Limousin : la synthèse », Laurent Davezies, Magali Talandier, Michel Savy / Octobre 2008

- la valorisation des agro-ressources et des matériaux bio-sourcés⁸,
- Le développement d'éléments d'une filière « Chimie verte »⁹. En particulier la chimie du végétal offre de nombreuses possibilités. Quelques entreprises innovantes et de pointe travaillent sur les champs de la cosmétique, la pharmacie, les bio-polymères...

Les filières vertes qui se distinguent dans le Limousin



Source : DREAL Limousin d'après étude réalisée par EcoEthic

Ces pistes, porteuses de progrès économique, social et sociétal, croisent les compétences et ressources régionales dans la construction bois et la domotique (domaine reconnu stratégique pour la société Legrand), en intégrant les problématiques liées au vieillissement de population pour lesquelles le Limousin est un précurseur pour l'ensemble national.



S'engager vers une agriculture raisonnée

L'agriculture joue un rôle majeur dans l'occupation et la valorisation de l'espace (870 000 ha de SAU soit la moitié de l'espace régional). Filière économique qui représente plus de 6 % de l'emploi, mais qui dégage des revenus relativement faibles, elle s'est engagée dans la commercialisation sous label de qualité mais peine à développer l'agriculture biologique.

L'enjeu du Plan Régional pour une Agriculture Durable est de permettre le développement d'une activité agricole placée au cœur des territoires, assurant un revenu décent aux agriculteurs tout en préservant le capital environnemental, grâce à des exploitations renforçant leur compétitivité et leur attractivité.

C'est pourquoi, il s'agit de s'orienter vers une agriculture raisonnée, de prendre part à l'essor de l'agriculture biologique et de développer les productions pouvant être commercialisées dans le cadre de circuits courts et de proximité. Ces dernières seront localisées prioritairement à proximité de leur clientèle, c'est à dire des agglomérations, des pôles structurant l'espace régional et des pôles ruraux. Les surfaces agricoles nécessaires seront préservées.



⁸ Les matériaux issus de la biomasse animale ou végétale sont appelés les matériaux biosourcés. Les plus connus sont le bois, la paille, le chanvre, le liège, la laine de mouton...

⁹ La chimie verte a pour but de concevoir des produits et des procédés chimiques permettant de réduire ou d'éliminer l'utilisation et la synthèse de substances dangereuses. Ce terme est pris au sens le plus large : le danger peut être physique, toxicologique, ou global.



Valoriser le potentiel économique de la forêt

Le Limousin dispose d'un potentiel forestier important (580 000 ha, soit 34 % de la surface régionale), facteur d'attractivité et d'activités touristiques mais également d'enjeu économique. Malgré sa place importante dans l'activité économique de la région (près de 4 % des emplois), la filière bois limousine connaît notamment du fait du développement récent de sa forêt, des handicaps liés à la concurrence internationale, au morcellement de la forêt privée, à l'insuffisance de gestion des peuplements feuillus, aux réseaux de desserte insuffisants ou au faible nombre d'industries de transformation.

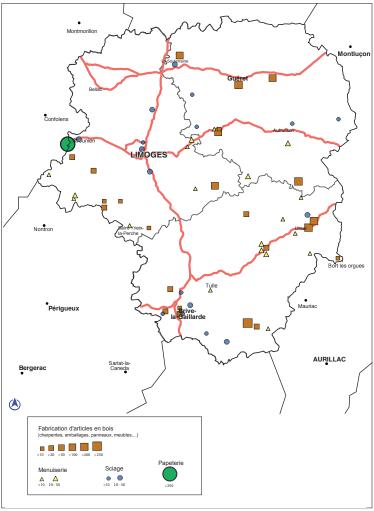
Il s'agit dans les années à venir :

- d'accroitre la mobilisation des bois et de concentrer l'exploitation supplémentaire sur les massifs feuillus (Guéret-Saint Vaury, Monts d'Ambazac, Auzances-Bellegarde, Pays de Tulle, Saint-Germain-Saint-Yrieix, Vallée de Dordogne, Ouest-Corrèze),
- de valoriser localement les produits avec un outil de transformation bien implanté sur les territoires, reliés par un réseau routier adapté aux forestiers et orienté sur des marchés porteurs (construction...),
- de développer une politique de reboisement ambitieuse en recherchant une sylviculture performante, rentable et durable garantissant la pérennité de la ressource et intégrant le changement climatique et les enjeux environnementaux.

Transformation du bois en Limousin : Etablissement de 10 salariés ou plus

Objectifs

- Nombre de réunions, actions de communication, événements réalisés annuellement pour promouvoir la construction de bâtiment à faible impact environnemental, le développement d'éléments d'une filière « chimie verte ».
- 6 % de SAU en cultures biologiques à l'horizon **2020** : **10** % de production commercialisée dans les circuits de proximité à l'horizon **2020**.
- + 350 000 m³/an de bois à l'horizon 2016 se déclinant en : • 260 000 m³/an de bois d'industrie et bois-énergie (BIBE) feuillus, · 60 000 m³/an de bois d'oeuvrebois d'industrie (BOBI) résineux, 30 000 m³/an de bois d'œuvre (BO) feuillus



Source : DREAL Limousin, d'après DRAAF Limousin, INSEE - SIRENE 2010



eviers d'action

Nos leviers d'action résident dans la veille technologique, la mise en réseau des acteurs, l'appui à la structuration de la filière bois, et la mise à disposition d'informations sur les programmes européens liés au développement durable.

Contribuer au pôle éco-construction du Limousin est un levier d'action identifié pour développer l'usage des matériaux bio-sourcés dans la construction.

Contrat de progrès avec les acteurs de la filière bois

Mise en œuvre du plan régional d'agriculture durable (PRAD) et du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Convention avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) et l'Union Nationale des Associations de Tourisme et système d'information touristique du Limousin (UNAT) Développer le tourisme

Le Limousin représente 1,4 % de l'ensemble des nuitées réalisées par les résidents en France métropolitaine et la part de la région dans l'emploi touristique est de l'ordre de 0,8 % de l'emploi touristique français. Le tourisme en Limousin est pénalisé par une faible notoriété.

C'est pourquoi, il convient, pour développer l'économie du tourisme, d'améliorer et développer l'offre touristique en l'accompagnant d'une politique marketing et d'investissements, notamment dans la vallée de la Dordogne, à Limoges et à Brive, principaux sites touristiques connus, tout en développant des références complémentaires avec Oradour sur Glane, Pompadour, Aubusson, le Plateau de Millevaches, Vassivière, la vallée de la Creuse et Evaux-les-Bains et des coopérations interrégionales.

f Veiller à l'inclusion sociale des habitants de tous

Contexte et enjeux

Le Limousin est une région au foncier peu onéreux, où la progression des surfaces urbanisées par habitant est la plus élevée, en raison de l'importance de la consommation foncière liée au logement.

Les logements financièrement accessibles sont proportionnellement plus présents que dans les autres régions et ne se limitent pas au parc des bailleurs sociaux.

La fluidité du parcours de l'hébergement vers le logement y est réelle, ce qui permet une stratégie du « logement d'abord » dans l'accompagnement des personnes sans abri ou risquant de l'être.

Toutefois, la qualité de l'habitat est globalement inférieure à la moyenne nationale (parc particulièrement ancien, propriétaires plus âgés que la moyenne nationale, ayant en proportion significative de faibles revenus).

Enfin, le Limousin est caractérisé par des inégalités infra-territoriales de santé, entre l'est et l'ouest et entre zones urbaines ou péri-urbaines de Limoges et Brive et espaces ruraux les plus éloignés de ces agglomérations.

Stratégie

Les politiques du logement devront contribuer au développement d'un habitat de meilleure qualité, adapté aux habitants et aux territoires en prenant en compte les inégalités sociales et territoriales ainsi que les évolutions démographiques (augmentation du nombre de personnes âgées et de leur part dans la population, solde migratoire d'actifs dans les aires urbaines de Limoges et Brive-Tulle, et dans les pôles urbains...):

- La population des aires urbaines de l'ouest de la région augmente avec une arrivée principalement d'actifs. Il s'agit dans ces espaces de diversifier l'offre de logements dans une logique de ville durable : transformer le bâti existant aujourd'hui vacant pour qu'il réponde aux attentes des nouveaux arrivants avant d'urbaniser de nouveaux espaces ; articuler l'offre d'espaces constructibles pour de nouveaux logements avec l'offre de mobilité tant physique que virtuelle. Ainsi, les nouveaux arrivants auront la possibilité d'habiter dans des villes ou bourg-centre ou en proche périphérie en bénéficiant d'un accès durable aux services (santé, éducation, loisirs...).
- Plus particulièrement, dans les agglomérations de Limoges et de Brive, l'attention sera portée sur le développement de nouvelles formes de logements sociaux afin de répondre aux besoins des ménages les plus modestes ou de les adapter aux nouvelles caractéristiques des ménages.
- La qualité de l'habitat étant globalement inférieure à la moyenne nationale, il convient d'en favoriser l'amélioration, l'adaptation au vieillissement de la population et la réhabilitation énergétique dans tous les espaces.



Objectifs en chiffres

• Part de logements sociaux réalisés dans les aires urbaines de Limoges et Brive-Tulle rapportée au nombre total de logements sociaux réalisés en Limousin.

Réhabiliter 14 400 logements et **440 000 m²** de locaux tertiaires par an à l'horizon **2020** (objectifs SRCAE).

33 % des logements construits avant 2005 réhabilités (21 % au niveau BBC) et **41** % des surfaces tertiaires construites avant 2005 réhabilitées (27 % au niveau BBC) à l'horizon 2020 (objectifs SRCAE).



Ce référentiel stratégique de développement durable a vocation à faciliter cette articulation entre différents outils dans le respect des compétences de chacun des partenaires : Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), plan départemental pour le logement des personnes défavorisées, programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH et PIG), les plans locaux ou intercommunaux d'urbanisme (PLU et PLUi), schémas de cohérence territoriale (SCoT)...

Les contrats locaux d'engagement (programme habiter mieux)

Le PRIG (Programme Régional d'Intérêt Général)

Les contrats locaux de santé

- Par ailleurs, en toile de fond, le vieillissement de la population ainsi que l'accroissement des phénomènes de décohabitation viennent se superposer à ces problématiques limousines. Il s'agira par conséquent de faciliter les mobilités résidentielles en conciliant les parcours résidentiels avec les cycles de vie des ménages.
- Accompagner la mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées en ciblant en priorité les établissements recevant du public.
- Veiller à ce que la construction neuve intégre les exigences de performance des réglementations thermiques 2012 et 2020.
- Faire de l'hébergement une véritable porte d'entrée au logement en mobilisant chaque service intégré d'accueil et d'orientation comme un véritable outil d'observation sociale.
- Mettre en œuvre en priorité pour des territoires ruraux et isolés (territoires d'Ussel, d'Aubusson-Felletin et Bourganeuf) ou des quartiers de la Politique de la ville de Limoges (quartiers de la Bastide, de Beaubreuil, du Vigenal, ...) des contrats locaux de santé afin de faciliter l'accès des personnes aux soins et à la prévention.



Soutenir le développement d'une offre de mobilité durable adaptée aux besoins des habitants de tous les territoires

Réseau **Infrastructure**

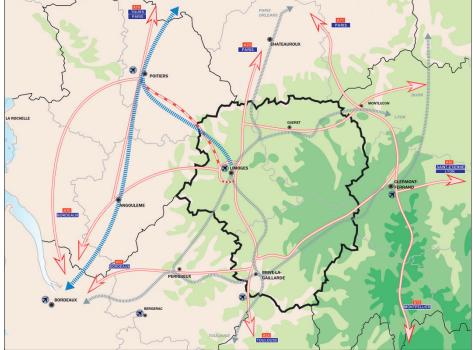
Contexte et enjeux

Le Limousin et ses agglomérations de Limoges et Brive-Tulle bénéficient d'ores et déjà d'un réseau d'infrastructures et d'équipements très développé : aéroports de Limoges Bellegarde et de Brive, autoroutes A20, A89 et Route Centre Europe Atlantique (RCEA), réseau de routes nationales RN147, RN21, un réseau ferroviaire infra-régional dense, et une infrastructure numérique irriguant le territoire en haut débit.

Toutefois, le niveau de service de la principale liaison ferroviaire du Limousin régresse mais les autres territoires sont mieux reliés entre eux. La montée vers le très haut débit est un enjeu majeur pour une région peu dense comme le Limousin, ce qui a conduit l'ensemble des partenaires à élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) en cours de finalisation.

Le Limousin mieux connecté aux régions voisines et au réseau européen

Schéma de principe à l'horizon 2020



..... Lignes à Grande Vitesse Grandes lignes ferrées Voie express et autoroutes RN 147 Contournement Sud Limoges Aéroport de ravonnement

Stratégie

Pour inscrire la région dans l'espace européen et mettre en liaison Limoges avec les métropoles françaises, favoriser l'émergence d'une métropole bipolaire Poitiers - Limoges et constituer une armature territoriale durable autour des 11 villes intermédiaires structurant l'espace régional, et des 21 pôles ruraux organisant la campagne habitée, il s'agit de :

- positionner l'aéroport de Limoges, comme élément de structuration d'une coopération des aéroports du Centre Ouest Atlantique et de l'émergence d'une métropole bipolaire Poitiers – Limoges, prenant en compte les projets de développement des autres modes de transport9;
- inscrire Limoges et Brive-Tulle dans le réseau ferroviaire à grande vitesse ;
- développer une liaison routière rapide et sûre entre Poitiers et Limoges ;

^{9 «} Aéroport de Limoges : devenir acteur du Centre-Ouest Atlantique », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 14 / Août 2011

Des infrastructures réaionales aui renforcent l'accessibilité de tout le territoire

Schéma de principe à l'horizon 2020

Objectifs

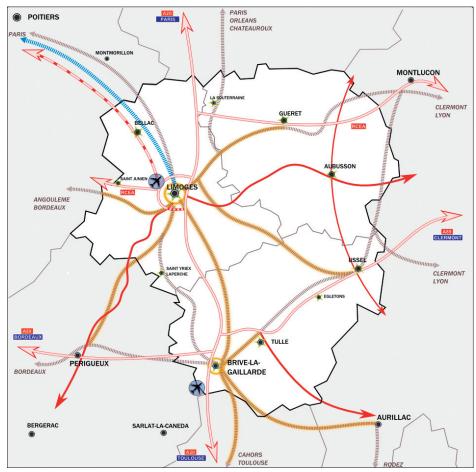
Mettre Limoges à 2 heures de train de Paris à l'horizon 2020. et démarrer les travaux à l'horizon 2015.

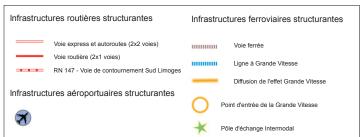
 Nombre de réunions avec les autorités organisatrices de transport (AOT) visant le développement de leur coordination

Doubler la part modale des transports collectifs à l'horizon 2020 c'est à dire : passer de 9 % à 12 % des trajets motorisés en 2020 (objectifs du SRCAE).

Accroître la part des modes doux en visant 36 % des trajets inférieurs à 5 km à l'horizon 2020 (objectifs du SRCAE).

• Viser une augmentation de la part du fret ferroviaire à l'horizon 2020 en portant la part modale du fret à 2,7 % des tonnes transportées (objectifs du SRCAE).



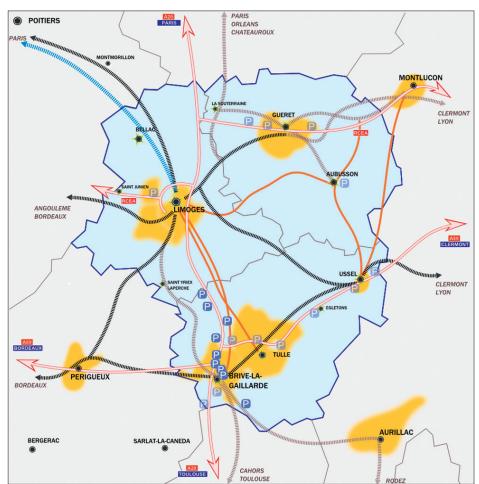


- adapter les services de transports collectifs ferroviaires et routiers afin de faire bénéficier Guéret et toutes les villes intermédiaires structurant l'espace régional des effets de la grande vitesse en privilégiant les dessertes routières ou ferroviaires quasi-directes, rythmées et coordonnées entre Limoges, Brive-Tulle et Guéret et chacun de ces pôles ;
- articuler les modes de transports routiers et ferroviaires au sein des agglomérations de Limoges et Brive-Tulle pour réduire l'impact environnemental et le coût des déplacements;
- soutenir les innovations sociales en matière d'usage non individuel de la voiture : usage partagé, transport à la demande, co-voiturage, stop participatif... dans les espaces de faible densité;
- développer le très haut débit en desservant en priorité les pôles structurant l'espace régional, puis les pôles ruraux, tout en poursuivant la généralisation du haut débit pour répondre aux besoins de demain des entreprises, et des services (téléenseignement et télé-formation, télé-santé, social) et des habitants ;
- contribuer à l'émergence d'un renouveau de l'utilisation du mode ferroviaire pour le transport des matériaux pondéreux (granulats et matériaux de carrière), notamment à l'occasion des chantiers importants d'infrastructures ferroviaires du Sud-Ouest.

Des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Schéma de principe à l'horizon 2020





Sources : SRIT - région Limousin - Projet SNIT - Dreal limousin



Développer les Plans de Déplacements Urbains, les Plans de Déplacement d'Administration et Plans de Déplacement d'Entreprises

Promouvoir la centrale de mobilité du Limousin

Favoriser la coordination des autorités organisatrices de

transport et leur intervention dans la conception des politiques d'aménagement

Promouvoir l'articulation des politiques d'aménagement, d'habitat et de mobilité pour limiter les besoins de déplacements et favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture

Les moyens financiers mobilisables sont :

- Contrat de Plan Etat -Région (CPER) et plan rail
- Programme de Modernisation des Itinéraires (PDMI)
- Grand emprunt et Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Appel à projet transport en commun en site propre (TCSP)

Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Soutenir une politique durable de gestion de la ressource en eau en qualité et en quantité

Contexte et enjeux

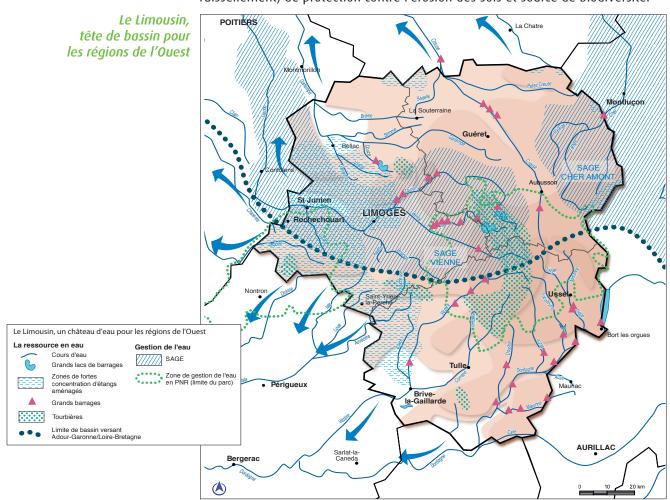
L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. En Limousin, elle est tout à la fois une richesse environnementale qui façonne le paysage, une richesse biologique et énergétique et un facteur de développement économique.

Les milieux aquatiques sont particulièrement abondants : 17 500 km de cours d'eau, 13 000 étangs de plus de 1000 m² et 2 grands barrages de plus de 1000 ha.

Cette richesse est fragilisée par les usages qui en sont faits et par les risques qu'elle génère. L'enjeu majeur consiste à retrouver une bonne qualité écologique de l'eau à l'horizon 2015 et d'assurer son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen. Or, 70 % des cours d'eau sont actuellement en mauvais état principalement en raison des perturbations liées aux dégradations hydromorphologiques (barrages, étangs...).

D'autre part, dans une région comme le Limousin qui est tête de bassin, les zones humides ont un rôle majeur pour leur action de soutien d'étiage, de recharge des nappes, de régulation des crues et d'épuration des eaux, de ralentissement du ruissellement, de protection contre l'érosion des sols et source de biodiversité.





Sources : DREAL Limousin, d'après Agences de l'eau

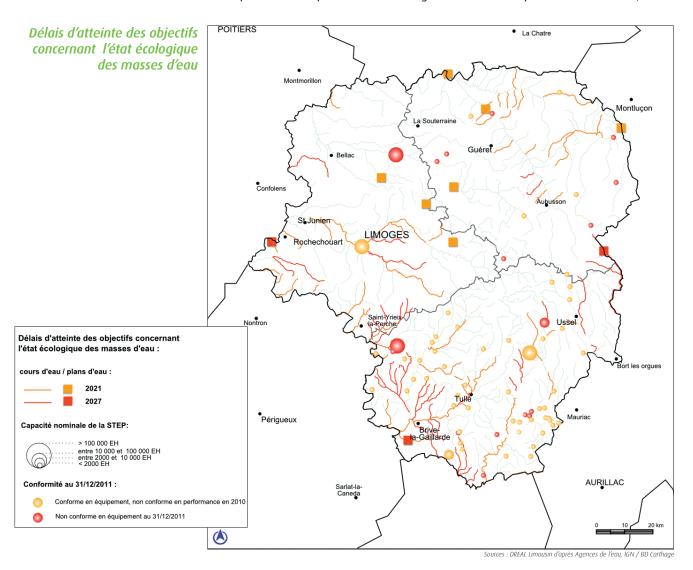
Il est ainsi essentiel d'améliorer la connaissance des zones humides à l'instar de ce qui existe pour les espaces des parcs naturels régionaux et de Limoges-Métropole et d'engager une réflexion sur la gestion de la ressource en eau en lien avec l'aménagement.

Stratégie

Pour atteindre le bon état écologique des eaux, il s'agit :

- d'améliorer le traitement des rejets des sites industriels ou miniers (site papetier de Saillat sur Vienne);
- de restaurer les continuités écologiques. Les nouveaux classements des cours d'eau qui prendront effet fin 2012, devraient nous aider à améliorer la continuité piscicole et sédimentaire, sur les axes prioritaires. De plus, la déclinaison de la stratégie régionale qui sera définie dans le schéma régional de cohérence écologique, sera un outil complémentaire ;
- de limiter l'impact des étangs sur le milieu en n'accordant plus d'autorisation de création de nouveaux plans d'eau (sauf en cas d'utilité publique reconnue), en effaçant les plans d'eau qui n'ont plus d'usage en accord avec les propriétaires, et en améliorant la gestion des plans d'eau conservés (dérivation, équipements de vidange, gestion de la continuité...);
- de réduire les pollutions diffuses notamment les rejets de phosphore, de nitrates et de pesticides en promouvant une agriculture et une sylviculture durables ;

Améliorer Restaurer

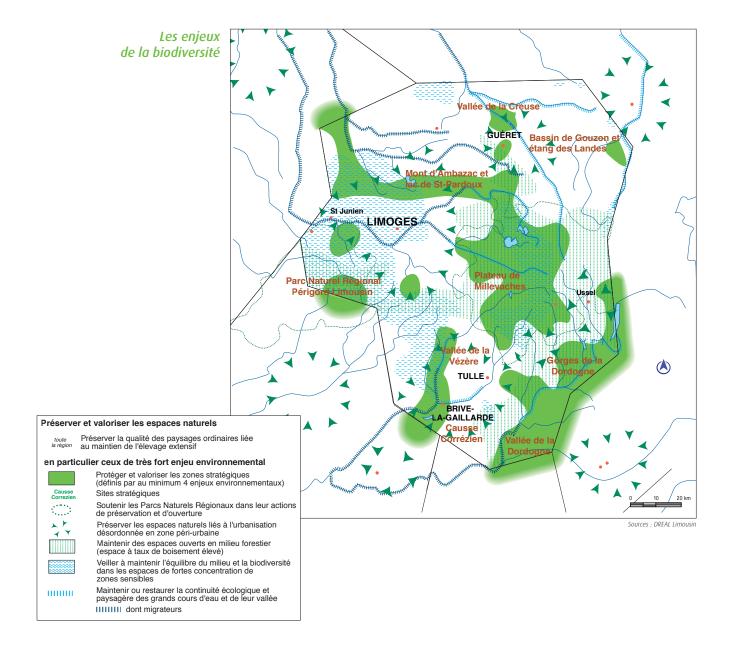


Acquérir Compenser

- d'organiser le développement urbain au regard des possibilités d'évolution du système d'assainissement qui doivent être justifiées et veiller à mettre aux normes les stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants ;
- de maîtriser le ruissellement urbain en limitant l'imperméabilisation et en prenant les mesures adaptées pour protéger les milieux récepteurs.

En matière de gestion de la ressource en eau, il s'agit :

- de définir un plan régional d'action stratégique en faveur des zones humides : poursuivre l'acquisition foncière des zones humides les plus intéressantes et les conventions de gestion avec les exploitants, faire appliquer les mesures de compensations définies dans les SDAGEs (recréer ou restaurer, dans le même bassin, des zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité. A défaut, compenser une disparition par une surface égale à au moins 200 % de la surface supprimée dans le périmètre du SDAGE Loire Bretagne et 150 % pour celui du SDAGE Adour-Garonne. La gestion et l'entretien de ces zones de compensations doivent être garantis à long terme) ;
- d'établir un bilan des ressources et des besoins en eau potable au regard des perspectives de développement de chaque territoire.



Objectifs

D'ici 2015 atteindre le bon état écologique pour 66% des masses d'eau, 85% en 2021 et 100% en 2027

Assurer d'ici **2020** la protection de 4 captages les plus menacés par les pollutions diffuses.

Accélérer l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour rétablir la continuité : mettre aux normes les **200 ouvrages** des cours d'eau classés en liste 2 au premier janvier

- Avoir amélioré le traitement des reiets en 2021.
- Prendre les arrêtés de protection des captages.



Veiller à ce qu'un zonage d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) soit réalisé lors de chaque élaboration d'un document d'urbanisme prévoyant un développement des zones à urbaniser ou lorsqu'il existe des problématiques de ruissellement urbain et de capacité des réseaux.

Veiller à ce qu'il soit approuvé après enquête publique, annexé au document d'urbanisme.

Intégrer l'obligation de réalisation d'un inventaire des zones humides lors de toute élaboration de document d'urbanisme faisant l'objet d'une attribution de DGD.

Aborder lors de toute démarche d'élaboration d'un PLU ou d'un SCoT la question des étangs en terme de diagnostic fonctionnel et environnemental et le cas échéant inclure dans le projet de développement et d'aménagement durable des orientations à ce sujet.

Veiller à ce que ces connaissances et schémas soient versés dans la plate-forme GéoLimousin.

Favoriser l'acquisition des zones humides par les agences de l'eau.

Décliner le plan régional d'agriculture durable.

Établir les avis de l''autorité environnementale et valoriser globalement les pistes de progrès identifiées.

Contribuer à l'élaboration des plans d'action des Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN).

Préserver et restaurer la biodiversité

Contexte et enjeux

Le Limousin est une région naturelle et rurale d'une grande richesse biologique. Elle constitue une voie de migration piscicole et ornithologique. Si plusieurs espaces d'intérêt écologique ou patrimonial font l'objet de protection (3 réserves naturelles nationales qui couvrent 400 ha, 37 sites classés, 175 sites inscrits, 14 arrêtés de protection de biotope sur 1 500 ha, 36 sites Natura 2000 qui concernent 1000 km², 2 PNR, 356 ZNIEFF sur 1 500 km²,) les superficies ainsi couvertes sont relativement faibles par rapport aux moyennes nationales (6,2 % du territoire Limousin classé en zone Natura 2000 mais 12,4 % du territoire métropolitain ; 0,11 % en RNN ou APB contre 1 % au niveau national). De plus, on note l'absence de zones de protection de type RAMSAR, de réserves naturelles régionales et de réserves biologiques. En revanche, plusieurs sites patrimoniaux font l'objet d'une gestion adaptée (en particulier 2 316 ha gérés par le CREN).

Conformément aux décisions issues du Grenelle de l'environnement, les enjeux sont de mettre en place une trame verte et bleue constituant un réseau cohérent d'échanges pour les espèces animales et végétales (biodiversité ordinaire) et de compléter le réseau d'aires protégées (biodiversité extraordinaire). Ces aires protégées ont vocation à faire partie des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue allant bien au-delà de la protection d'espèces en danger.

Stratégie

Ce schéma régional de cohérence écologique est en cours d'élaboration avec le conseil régional dans le cadre d'un dispositif de gouvernance à cinq. Le présent référentiel intégrera ce schéma stratégique le moment venu.

La politique d'aménagement doit veiller à assurer les continuités des écosystèmes, notamment par la constitution du réseau de trame verte et bleue à toutes les échelles assurant la continuité écologique entre les réservoirs de biodiversité du territoire.

Sans attendre, des sites à fort enjeux au titre des espèces prioritaires et susceptibles de faire partie du réseau des aires protégées sont à prendre en compte dans les politiques d'aménagement (carte ci-dessous). Le projet de création de la réserve naturelle nationale de roches serpentines sera complété dans les prochains mois.

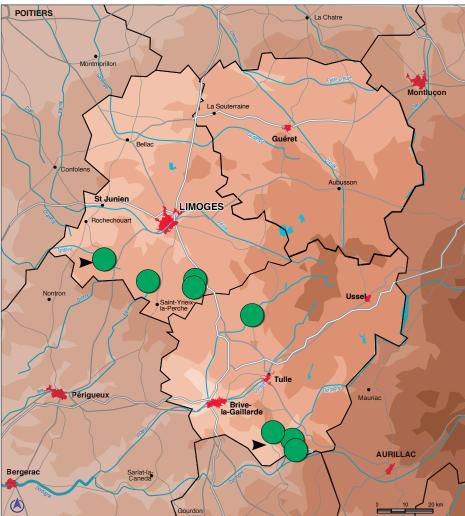
Parallèlement, dans la perspective d'améliorer la préservation des espèces en danger, 12 des 72 espèces faisant l'objet d'un plan national d'action et présentes en Limousin, font et feront l'objet d'un plan régional visant plus particulièrement à améliorer la connaissance de ces espèces et son partage avec les acteurs des territoires concernés.

Ces espèces ou groupes d'espèces sont la loutre, le sonneur à ventre jaune, les odonates, les chiroptères, le lézard ocellé, les pies grièches, la chouette chevêche, le milan royal, les maculinea, les naïades, les plantes messicoles et la moule perlière.





Sites pressentis pour le projet de réserve nationale «landes et pelouses serpentinicoles» du limousin



Source : DREAL LIMOUSIN

Objectifs on chiffres

Adopter le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour le **31 décembre 2013**

 Compléter le réseau d'aires protégées en Limousin d'ici 2020, selon la démarche nationale de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP).

eviers d'action

L'animation et la gestion des aires protégées constituent un levier d'action : veiller notamment à ce que toutes les réserves naturelles nationales soient dotées des organes consultatifs prévus, d'un organisme gestionnaire et d'un plan de gestion dont elles suivront étroitement la mise en œuvre.

Développer l'utilisation des outils de mise à disposition des connaissances : GéoLimousin, Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), site internet de la DREAL.

Porter à connaissance et avis sur les documents d'urbanisme intégrant les enjeux territoriaux relatifs aux préoccupations environnementales : gestion économe de l'espace, préservation et restauration de continuités écologiques,

Organisation de débats territoriaux dans le cadre de dispositifs de gouvernance autour des résultats de l'indicateur richesse écologique des territoires.

Accompagner l'opération Grand Site Collonges la Rouge-Turenne.

Publier des fiches de présentation des sites.

Évaluation environnementale et études d'incidences.

Atlas de la biodiversité.

Shéma Régional de Cohérence Ecologique.

Plan Régional d'Agriculture Durable.

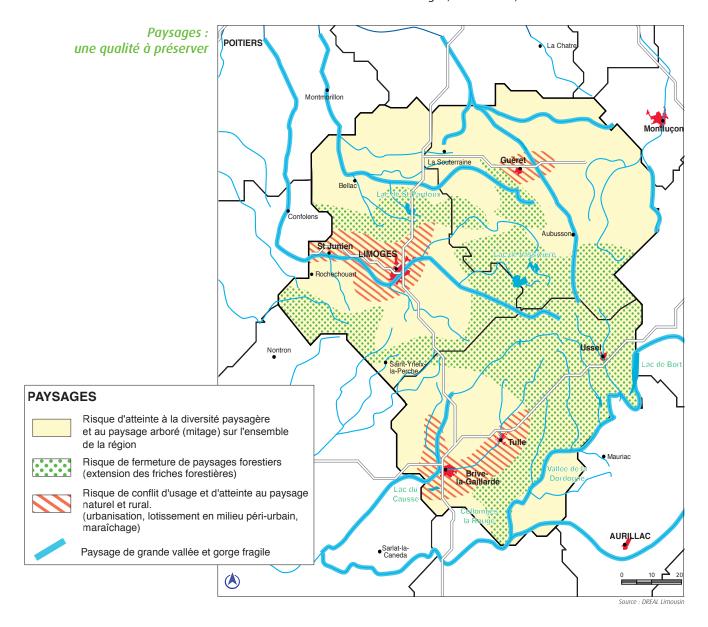
Mettre en valeur le sens des lieux en valorisant les paysages et les ressources patrimoniales

Contexte et enjeux

Le Limousin bénéficie d'un paysage d'une grande qualité différencié en trois grandes régions : la montagne limousine aux vallées peu profondes et souvent occupées par des tourbières, les bas plateaux qui s'étendent sur la plus grande partie de la région et sont entaillés par des gorges formant un paysage de collines bocagères à dominante agricole, le bassin sédimentaire de Brive (la marge aquitaine).

Toutefois, certaines altérations sont à noter liées à l'activité agricole, à l'intensification de la sylviculture, à l'extension de friches forestières (fermeture des paysages) et à l'extension urbaine.

Les enjeux sont ainsi de préserver la qualité des paysages liée au maintien de l'élevage extensif, maintenir des espaces ouverts en milieu forestier, préserver les espaces de l'urbanisation désordonnée et du mitage dans les espaces sous influence des aires urbaines de Limoges, Brive-Tulle, Guéret.



Objectifs

Mettre à disposition la cartographie des structures paysagères sur l'ensemble du périmètre du PNR Millevaches d'ici fin 2013

• Publier les fiches de présentation des sites.

Stratégie

Il s'agit de mettre en valeur le sens et les spécificités des lieux afin d'éviter la banalisation des paysages.

La politique d'aménagement de l'espace doit contribuer à préserver le caractère des espaces et des paysages comme une valeur supplémentaire culturelle, esthétique et touristique de l'activité humaine. C'est pourquoi, les paysages emblématiques du Limousin seront préservés en n'urbanisant pas les vues identifiées et en veillant à la mise en oeuvre des principes d'urbanisation propres à chacune des typologies rencontrées.

L'atlas des paysages constitue un inventaire des unités paysagères du Limousin et comporte des outils d'aide à la décision. Complété par une analyse détaillée des structures paysagères, il permettra d'orienter les projets de développement en prenant en compte les éléments structurant le paysage dans chaque unité.

A titre expérimental une cartographie identifiant les zones à enjeux paysagers et hiérarchisant l'espace est mise à disposition pour les unités paysagères d'une partie du parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans la présente version du référentiel stratégique de développement. Elle oriente la prise en compte du paysage dans les projets de façon à respecter, révéler voire développer les structures paysagères présentes.

Parallèlement, le classement du site de Vigeois en Corrèze sera engagé, puis, à plus long terme, sera impulsé le classement des sites inscrits dans la « liste des sites à classer ».

Paysages emblématiques : mettre en valeur pour préserver



Porter à connaissance et avis sur les documents d'urbanisme intégrant les enjeux territoriaux relatifs aux enjeux paysagers.

Accompagnement des maîtres d'ouvrage pour la réalisation de chartes paysagères.

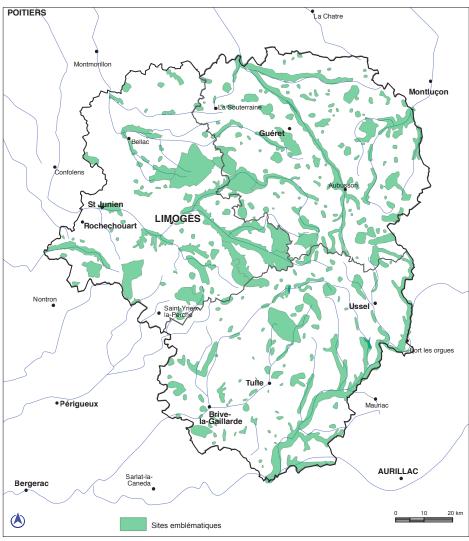
Accompagnement de l'opération Grand Site Collonges-Turenne.

Organisation de journées « paysage ».

Évaluation environnementale.

Charte de qualité.

Article 9 du Projet d'Action Stratégique de l'Etat 2011-1013



Source - DRFAL Limousin

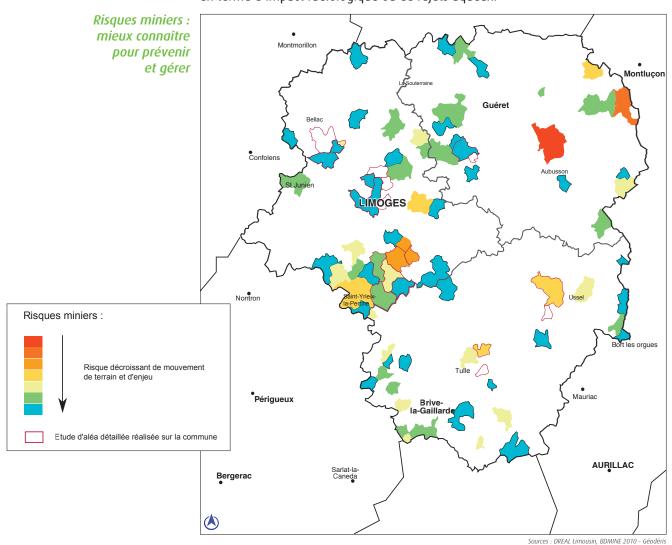
\mathbf{M} aîtriser les nuisances, les risques et les pollutions

Sécuriser

La politique territoriale de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques est à poursuivre.

En matière de risques miniers, l'activité ayant cessé depuis de nombreuses années, Il s'agit de :

- mettre à disposition la cartographie des aléas miniers, accompagnée de recommandations en matière d'urbanisation pour une vingtaine de communes ;
- poursuivre la connaissance des aléas miniers des sites orphelins prioritairement pour les communes ayant des enjeux d'urbanisation;
- respecter le plan de prévention des risques miniers de Lavaveix-les-Mines approuvé le 11 mai 2012;
- mettre en sécurité les anciennes mines dites orphelines selon la programmation annuelle établie avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et validée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et s'assurer de la bonne gestion des autres sites dont l'exploitation a cessé ;
- mettre à disposition des informations concernant les mines d'uranium et acquérir une meilleure connaissance des sites;
- améliorer la gestion des anciens sites miniers uranifères et des stériles associés en terme d'impact radiologique ou de rejets aqueux.



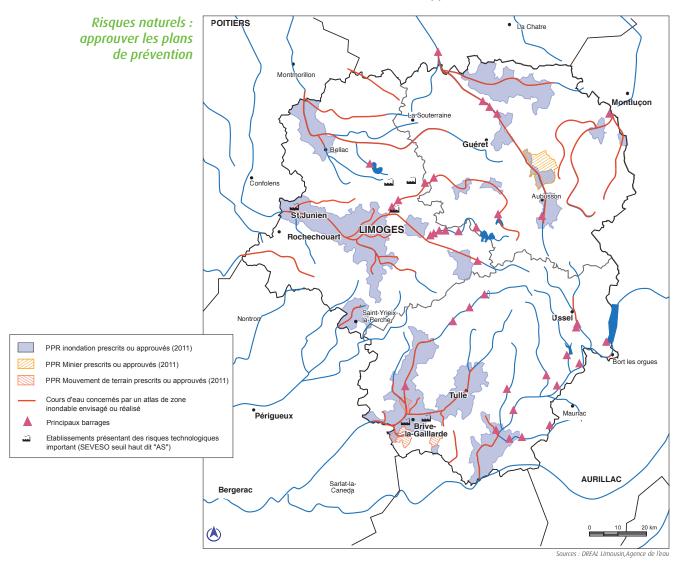
42

En matière de sols pollués, l'objectif est de faciliter la reconversion et la réutilisation de ces sites dans une optique de gestion économe de l'espace. Pour cela, les éléments de connaissance seront progressivement mis à disposition.

Compte tenu de l'importance du travail technique à réaliser, les zones de vigilance (sites sur lesquels il y a une pollution avérée des sols ou des eaux souterraines ou des sites ayant accueilli par le passé des activités réputées fortement polluantes -Basol) seraient disponibles en 2013 et les zones d'information (sites sur lesquels il y a une possibilité de pollution des sols ou des eaux souterraines – Basias) en 2016.

En matière de risques technologiques, l'ensemble des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) concernant des sites limousins sera approuvé en 2013.

En matière de risques naturels, l'ensemble des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et plan de prévention des risques de mouvement de terrain concernant des sites limousins, seront approuvés en 2014.



En matière de santé, le plan régional particules déclinera le plan national et définira les actions à engager et les orientations à prendre en compte en matière d'aménagement.

Enfin, les orientations du plan régional de qualité de l'air qui seront annexées au SRCAE sont à prendre en compte.

En matière de bruit, il s'agit de poursuivre l'application du dispositif d'évaluation et de gestion des nuisances sonores prévu par le Code de l'Environnement, tel qu'il résulte de la transposition de la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002.

A cet effet:

- l'ensemble des cartes de bruit stratégiques devant être élaborées dans la région (routes, voies ferrées et agglomération de Limoges) seront approuvées au plus tard début 2013 ;
- les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement correspondants seront établis et approuvés en suivant ;
- les premières opérations de résorption des Points Noirs du Bruit ont d'ores et déjà été engagées conformément aux dispositions des (projets de) PPBE, à savoir :
- · dans le département de la Corrèze :
- opération de traitement par isolation de façades aux abords de l'A20 à Noailles et Donzenac ;
- · dans le département de la Haute-Vienne :
- opération de traitement par isolation de façades aux abords de la RN520 à Limoges (section comprise entre A20 et RN21) ;
- opération de protection à la source aux abords de l'A20 à Limoges (secteur du Puy Imbert) et Saint-Sylvestre (La Crouzille).

Par ailleurs, la révision du classement sonore des infrastructures routières, laquelle doit intervenir dès 2013, permettra d'accroître l'efficience du dispositif de prévention par l'institution, aux abords des voies écoulant plus de 5000 véhicules/jour, de périmètres de largeur actualisée dans lesquels la mise en œuvre d'une isolation acoustique renforcée est érigée au rang de règle constructive.

Enfin, l'État veillera comme par le passé à ce que soient appliquées à la lettre les dispositions réglementaires en matière de prise en compte des nuisances sonores pour la protection des riverains aux abords des infrastructures nouvelles ou modifiées, en particulier en ce qui concerne les projets qui relèvent de sa propre maîtrise d'ouvrage ou de celle de ses établissements publics.



Plan Régional Santé Environnement.

Plan Régional Qualité de l'Air.

Plan de Prévention du Bruit.

Bien qu'encore mal maîtrisées et connues, les conséquences du changement climatique seront également directement visibles à l'échelle locale sur le territoire : recrudescence des épisodes caniculaires, accentuation des risques d'inondation, sécheresse

Malgré les efforts pouvant être entrepris, l'augmentation de la température est inéluctable, l'inconnu résidant dans le niveau d'augmentation des températures. Ainsi, l'action visant à lutter contre le changement climatique devra s'opérer suivant deux volets:

Prendre en compte le changement climatique en

l'atténuant et en s'y adaptant

et dégradation des rendements agricoles, etc.

- une action d'atténuation, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le captage de carbone (puits carbone). Compte tenu des caractéristiques du Limousin, il s'agit d'une part de réduire les consommations d'énergies fossiles, les émissions de méthane étant induites par la production agricole fortement dominée par la filière bovin-viande. La réduction des consommations énergétiques a été prise en compte dans les politiques sectorielles liées au logement et à la mobilité. Il s'agit d'autre part de développer les énergies renouvelables et leur part dans la consommation énergétique ;
- une action d'adaptation, visant à anticiper les conséquences du changement climatique afin d'en réduire les impacts.

Atténuation Climat **Adaptation**

Objectifs en chiffres

Installer des chaufferies collectives à hauteur d'une puissance de 55,5 MW d'ici 2020 (objectif SRCAE)

Installer une puissance de production d'énergie éolienne de l'ordre de **600 MW** d'ici **2020** (objectif SRCAE)

Équiper 20% de logements existants, 40% des logements neufs et 26% des bâtiments tertiaires neufs avec un dispositif de production d'eau chaude solaire d'ici **2020** (objectifs SRCAE)

Installer 289 MWC de panneaux solaires photovoltaïque à l'horizon **2020** (objectifs SRCAE)

Viser 40 installations de méthanisation à la ferme ou 3 projets collectifs pour une puissance de **4MWc** d'ici **2020** (objectifs SRCAE)

Équiper de l'ordre de 6 % des logements neufs et 2 % du tertiaire neuf en dispositif de géothermie (objectifs SRCAE)

Valoriser les ressources du Limousin pour accroître la production d'énergies renouvelables

Contexte et enjeux

En 2008, la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie de la région s'élève à 28 % soit de l'ordre de 6 400 GWh, ce qui est supérieur à la part française (10 %). Cependant, en raison d'une hausse constante de la consommation d'énergie, cette proportion suit une tendance à la baisse depuis les années 1990.

Les deux principales filières dans la région sont la biomasse (bois principalement) qui produit de l'ordre de 4 000 GWh et l'hydroélectricité avec 2 000GWh.

La région dispose donc déjà d'une production d'énergies renouvelables, importante. Il s'agit néanmoins d'énergies renouvelables développées historiquement (hydraulique) en France ou issues d'un usage local ancestral (bois individuel). Depuis ces dix dernières années, de nombreuses autres filières innovantes ont pu émerger en France sans avoir encore été mobilisées en Limousin : méthanisation, cultures énergétiques, solaire, éolien, etc. Or, la région Limousin est un territoire disposant de ressources naturelles exceptionnelles et permettant d'envisager un développement encore plus ambitieux des énergies renouvelables.



Programme d'actions État-Région dans le cadre du partenariat ADEME

Plans climat-énergie territoriaux

PO-FEDER

Stratégie

Les ressources naturelles du Limousin valorisables pour la production d'énergies renouvelables sont importantes. Le Limousin se donne l'ambition d'être la première région française pour sa part de production d'énergie renouvelable dans sa consommation énergétique en complétant sa production historique d'énergie hydroélectrique par une valorisation de tous ses potentiels. Il s'aqit :

- d'optimiser et moderniser les équipements de petite hydroélectricité tout en améliorant les continuités écologiques ;
- de valoriser le potentiel éolien selon le schéma régional éolien annexé au SRCAE ;
- de développer l'usage du bois-énergie dans des chaufferies collectives et pour le chauffage individuel en veillant au renouvellement du parc pour en améliorer les performances notamment vis à vis de la qualité de l'air ;
- de développer la production d'eau chaude solaire pour les logements existants et neufs ainsi que pour les bâtiments tertiaires (établissements de santé, hôtellerie-restauration...);
- de développer la production d'énergie solaire photovoltaïque en mobilisant les potentiels offerts par les parkings, le bâti industriel, commercial et agricole et les immeubles, et les surfaces artificialisées non bâties (friches, carrières....);
- développer la méthanisation en valorisant les effluents d'élevage ;
- développer une plate-forme d'essais pour les technologies gravitant autour de la gazéification de la biomasse (Moissanes en Haute-Vienne) ;
- évaluer le potentiel de développement de la géothermie.



Contexte et enjeux

Quatre vulnérabilités aux effets du changement climatique ont été identifiées :

- La vulnérabilité de la ressource en eau aux aléas d'augmentation de température, de baisse et de modification du régime des précipitations. En Limousin, région de socle caractérisée par un sol granitique avec peu de nappe, l'eau provient pour une part importante des eaux de surface. Il n'y a pas de réserves tampon et la mobilisation des réserves souterraines est difficile. Ceci conduit à des difficultés de gestion des étiages en période de sécheresse et fait peser un risque sur l'alimentation en eau potable de certains espaces.
- La vulnérabilité des activités agricoles. La place relativement importante du secteur agricole dans l'activité économique du Limousin et la fragilité du modèle agricole tient surtout à la spécialisation des modes d'exploitation qui le rend particulièrement vulnérable face aux changements attendus. L'augmentation de la mortalité des cheptels et la baisse prévisible de rendement des cheptels, notamment dus aux difficultés d'alimentation (sensibilités des ressources fourragères) et d'abreuvement des troupeaux. Il s'agit de se poser la question des opportunités à saisir.
- La vulnérabilité des activités sylvicoles. La structure forestière régionale présente en outre des sensibilités intrinsèques :
- la monoculture qui fragilise de fait la durabilité du système sylvicole,
- les capacités de résilience des essences régionales (châtaignier) qui sont limitées,
- le morcellement des exploitations forestières qui limite la mise en place d'une politique globale.
- La vulnérabilité des populations aux aléas de chaleur extrême, notamment du fait de la présence importante de personnes âgées¹⁰, isolées et relativement précaires.

¹⁰ le Limousin est la deuxième région européenne en termes de pourcentage de personnes âgées et la Creuse est le premier département de France.

Stratégie

Dans ce contexte, les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Engager une réflexion prospective relative à l'eau potable pour développer une culture de l'eau, de son économie, de sa gestion et de son coût de manière à anticiper une augmentation de l'occurrence des phénomènes de sécheresse et d'identifier les pistes d'action possible en matière de réserves collectives et/ou individuelles, d'adaptation des cultures agricoles à la rareté de l'eau ou la réutilisation des eaux usées traitées.
- Evaluer les risques et opportunités liés au changement climatique en agriculture pour rechercher et mettre en place des alternatives durables pour les filières agricoles et agro-alimentaires régionales.
- Favoriser le retour d'expériences sur les pratiques des régions plus méridionales et promouvoir les démarches permettant d'assurer une gestion coordonnée des milieux forestiers à l'échelle des massifs et de vastes territoires.
- Améliorer la capacité de réaction du système de santé en identifiant les populations vulnérables aux effets du changement climatique et en systématisant les retours d'expérience après catastrophe.
- Partager et diffuser l'information sur les impacts du changement climatique en Limousin pour faire évoluer les pratiques et les comportements.



Les indicateurs du référentiel



Les **indicateurs synthétiques** sont relatifs aux trois sphères du développement durable dans une approche territoriale. Leur stade d'avancement est variable :

- indicateur « économique » adossé à la théorie de la base évalué et analysé par L. Davezies en 2009 et 2012 ;
- indicateur synthétique de la richesse écologique des territoires : les travaux de conception sont en cours d'achèvement avec Limousin Nature Environnement. Les premiers résultats relatifs à cet indicateur devraient être disponibles en 2013 ;
- indice de santé sociale des différents espaces du Limousin en déclinaison de la méthode ayant permis la caractérisation des différentes régions : les travaux sont à engager avec une équipe universitaire et l'appui en expertise de l'Université de Lille ;

Les indicateurs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) ainsi que les indicateurs territoriaux du développement durable proposés par le CGDD seront déclinés.

nnexes



Elaboration du référentiel stratégique de développement durable : le calendrier

Ce référentiel a été élaboré avec l'ensemble des services de la DREAL, en association avec les DDTs et les autres services régionaux de l'État : SGAR, DRAAF, ARS, DIRECCTE, Rectorat notamment, et en concertation avec le Conseil Régional du Limousin et la CRCI selon les sujets.

Initié en 2008 avec la constitution de l'analyse systémique du fonctionnement des territoires, validée en CAR, les travaux de constitution du référentiel stratégique de développement durable de la DREAL se sont poursuivis en 2010 avec la définition des différentes briques constitutives.

A partir de 2010, chacun des services de la DREAL a piloté les démarches visant à définir les orientations et objectifs des politiques publiques.

En parallèle, une démarche de prospective a été lancée pour définir la vision stratégique du système territorial. Celle-ci constitue le cadre de territorialisation des politiques de développement durable issue du Grenelle de l'Environnement : adaptation et atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité, gestion économe de l'espace.

De 2010 à 2011, les travaux réalisés par les services en liaison avec les partenaires ont été introduits. Un premier projet a été adressé fin décembre 2011 pour avis aux services thématiques de la DREAL, aux services régionaux puis aux DDTs.

Ce guide pour l'action a été validé en CODER.

Annexe

Liste des études et travaux mobilisés

- « Développement « productivo-résidentiel » et mobilités dans les territoires du Limousin: la synthèse », Laurent Davezies, Magali Talandier, Michel Savy, Octobre 2008.
- « Analyse systémique régionale : les clés de lecture », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 6, Octobre 2009.
- « Urbanisation : le paradoxe limousin », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 5, Juillet 2010.
- « Les besoins limousins en logements sociaux », DREAL Limousin, Les Etudes n° 1, Juillet 2010.
- « Le Limousin : une région du Massif Central inscrite dans un Centre-Ouest Atlantique en voie de métropolisation », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 7, Avril 2011.
- « Territoires et prospective : Vers une armature territoriale durable du Limousin », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 15, Novembre 2011.
- · « Aéroport de Limoges : devenir acteur du Centre-Ouest Atlantique », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 14, Août 2011.
- « Prospective pour des villes intermédiaires durables en Limousin », DREAL Limousin, Les Etudes n° 2, Novembre 2011.
- « Profil environnemental du Limousin », DREAL Limousin, Les Etudes n° 3, Avril 2012.
- « Urbanisation : vers une croissance organisée ? », DREAL Limousin, Les Synthèses n° 17, Mai 2012.

Annexe 3

Liste des organismes ayant participé à l'élaboration du guide ou des travaux l'alimentant

- DREAL Limousin
- SGAR Limousin
- DRAAF Limousin
- DIRECCTE Limousin
- ARS Limousin
- DRJSCS Limousin
- DRAC Limousin
- DDT Creuse
- DDT Corrèze
- DDT Haute-Vienne
- Conseil Régional Limousin
- CRCI Limousin

Annexe 4

Liste des abréviations et des sigles

- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- AOP : Appellation d'Origine Protégée
- AOT : Autorité Arganisatrice des Transports
- BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- CPER : Contrat de Plan Etat-Région
- CRT : Comité Régional de Tourisme
- DGD : Dotation Générale de Décentralisation
- DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
- DSR : Document Stratégique Régional
- FEDeR : Fonds Européen de Développement Régional
- IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
- OPAH : Programmes d'Amélioration de l'Habitat
- PASE : Projet d'Action Stratégique de l'État
- PDMI : Programme de Modernisation des Itinéraires
- PIG: Programme d'Intérêt Général
- PLU: Plan Local d'Urbanisme
- PLUI: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plans de Prévention des Risques d'Inondation
- PRAD : Plan Régional d'Agriculture Durable
- PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
- PRIG: Programme Régional d'Intérêt Général
- PRSE : Plan Régional Santé Environnement
- SAU : Surface Agricole Utile
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SCAP : Stratégie de Création des Aires Protégées
- SDAN : Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique
- SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages
- SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
- **SRADDT** : Shéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
- SRCAE : Schéma Régional Climat-Air-Énergie
- **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique
- TCSP: Transport en Commun en Site Propre
- UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme
- ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

La création de la DREAL en janvier 2010 correspond à la volonté de faire converger un certain nombre de politiques jusqu'à présent étrangères les unes aux autres : énergie, logement, biodiversité, etc... Leur territorialisation rend indispensable la connaissance du territoire et de ses enjeux et l'élaboration d'un « référentiel stratégique de développement durable ».

Élaboré sous le pilotage de la DREAL Limousin en liaison avec les autres services régionaux de l'État et les Directions Départementales des Territoires, ce guide pour l'action, vise à être un outil d'aide à la décision, un cadre de référence pour penser l'action territoriale sur le long terme.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin

22, rue des Pénitents Blancs CS 53218 - 87032 Limoges cedex 1 Tél : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 34 66 45 Mél : DREAL-Limousin@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de publication : Robert Maud Directeur de projet : Agnès Gadilhe Coordinateur : André Pagès

Mise en page et impression : Atelier Graphique - Limoges

ISSN : 2112-6712 Dépôt légal à parution

